par notre collègue, Lauréline Tansini, il s'agit d'aller chercher 19,5 millions d'euros sur les cinq prochaines années. Ce n'est pas forcément idéal, mais dans le contexte budgétaire actuel, contraint et difficile, c'était l'une des possibilités. C'est en tout cas ce qui a été présenté par la première adjointe, qui se tient à disposition des maires d'arrondissement, car il y a également la question de l'emplacement des panneaux publicitaires. Il y a aussi une question de redevance, c'est-à-dire que si la Ville de Paris perçoit plus de redevances qu'auparavant, les mairies d'arrondissement auront peut-être aussi leur mot à dire sur les retombées financières supplémentaires. Nous voterons favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous avons été associés par l'exécutif à cette délibération. Les mairies d'arrondissement auront une quote-part qui leur reviendra. Monsieur Rodrigues, vous avez expliqué que nous augmentions le nombre de faces. Je tiens à rappeler que la surface publicitaire totale baisse. Vous avez oublié de le préciser. Il y a également davantage de petits formats, ce qui n'a pas été précisé non plus. Nous voterons favorablement, car nous avons été associés à cette convention. Les mairies d'arrondissement auront aussi la possibilité de diffuser de l'information locale. C'est un progrès.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121- 29 et L. 2511- 1 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2122- 1-1 ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le règlement local de publicité, des enseigne s et des pré-enseignes applicable à Paris, approuvé par délibération 2011 DU 84 lors de la séance du Conseil de Paris des 20 et 21 juin 2011 ;
Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 7 juillet 2011 sur le nouveau règlement de la publicité, des enseignes et préenseignes à Paris ;
Vu le rapport d'analyse de la candidature et de l'offre ;

Sur le rapport présenté par Mme Lauréline Tansini, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2026 DFA 37.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 2 Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-26-194

OBJET : 2026 DAC 131 Signature d'un acte notarié relatif au don du buste d'André Zirnheld réalisé par Madame Nacera KAINOU - Association Soutien Commando (17e)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Michel Terrioux, conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, au monde combattant, aux affaires funéraires et au patrimoine.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons à délibérer sur une donation du buste d'André Zirnheld. Je vous rappelle qu'André Zirnheld est l'auteur de la *Prière du para* qu'il a écrite en 1938, soit quatre ans avant d'être tué sur le champ d'honneur. Son buste sera édifié sur la place André Zirnheld, située dans le 17e arrondissement, inaugurée il y a un peu plus de deux ans par Monsieur le Maire. Cette convention est signée par l'association dénommée « Soutien Commando », l'artiste Nacéra Kainou, sculptrice et peintre de l'armée, et la Ville de Paris. Je vais résumer en quelques mots cet acte notarié de 13 pages, que vous avez pu consulter. L'artiste conserve la possibilité de procéder à d'autres tirages de l'œuvre, dont les originaux seront au nombre de 12 exemplaires. La valeur de l'œuvre a été évaluée à 15 000 euros. La Ville de Paris sera propriétaire et aura la pleine jouissance du support matériel donné de l'œuvre dès qu'il aura été livré à l'emplacement défini, soit au centre de la place André Zirnheld. Les autres points concernent la fabrication, le transport de l'œuvre, son installation effective, son entretien, les garanties de parfait achèvement, sa sécurité, son déplacement, le respect du droit moral de l'artiste et la communication entre les cosignataires. Enfin, et ce n'est pas le moins important, la présente donation sera soumise à la formalité d'enregistrement, mais ne va pas générer de droits de mutation. Cela dit, je vous propose, au nom de Monsieur le Maire, d'Alix Bougeret et des élus de la majorité, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur cette signature de don ? Non.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;
Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris propose l'approbation et la signature d'un acte notarié avec l'association Soutien Commando et Madame Nacera KAINOU accompagnant le don d'une oeuvre en hommage à André Zirnheld ;

Sur le rapport présenté par M. Michel Terrioux, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAC 131.

Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 38 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-26-195

2026 DAE 146 Conventions, avenants et subventions (426 000 euros) à 11 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

M. BOULARD : La parole est à Agnès Toury, notre conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable.

Mme TOURY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération porte sur la sixième édition de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire », destiné à soutenir des commerces, restaurants, acteurs logistiques et structures de l'économie sociale et solidaire développant une alimentation biologique, durable et accessible. La délibération concernant le 17e porte sur le projet Proterre, groupe spécialisé dans la distribution de produits biologiques, qui dispose, depuis janvier 2026, d'un établissement secondaire puisque le siège est à Porte de Pantin, dans le 19e. C'est une subvention de fonctionnement de 60 000 euros. Elle prévoit également d'élargir le périmètre de sa subvention d'investissement de 180 000 euros afin de permettre le financement de travaux d'équipement dans ses trois points de distribution, dont celui de l'avenue de Clichy. C'est une nouvelle association que nous sommes très heureux d'accueillir dans le 17e et pour laquelle je vous remercie d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. La parole est à Anthony Rodrigues.

M. RODRIGUES : Merci Monsieur le Maire. Dans un contexte national de bâclage écologique, notamment induit par un renoncement législatif mené par des sénateurs de droite, pour ne citer que Monsieur Duplomb et ses deux projets de loi dénoncés par plus de 2 millions de citoyens et citoyennes, nous sommes fiers que Paris s'engage à accompagner des structures en faveur de l'alimentation durable et solidaire sur divers volets. C'est cela qui est le plus intéressant dans cette délibération : la distribution, comme vous venez de le dire, notamment avec Proterre, qui a un rôle dans le 17e, la restauration, la transformation alimentaire et les modèles alternatifs de commercialisation, notamment avec des magasins coopératifs. Je veux aussi souligner que ces associations et structures touchent tous les publics, des étudiants, notamment avec l'association Cop1, jusqu'aux familles. Pour toutes ces raisons, nous émettrons un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et les suivants, L1511- 2 et les suivant s, L1511- 3 et les suivants et L3211-1 ;
Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;
Vu la convention en date du 17 juillet 2025 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;
Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 107 et 108 ;
Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;
Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » octroyées à des ent reprises fournissant des services d'intérêt économique général ;
Vu le régime d'aides exempté n° SA.113412, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024- 2026, adopté sur la base du règleme nt (UE) n°651/2014 modifié de la Commission du 17 juin 2014 ;
Vu le régime cadre notifié n° SA.108057 relatif aux "Aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023- 2029", approuvé par la Commission européenne et entré en vigueur le 16 octobre 2023 ;
Vu le régime d'aides d'État n° SA.108057 relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023- 2029, déclaré compatible par la décision C (2023) 6965 final de la Commission européenne du 16 octobre 2023 ;
Vu la convention de financement signée le 25 novembre 2025 entre la Ville de Paris et la SAS Azade dans le cadre de la délibération 2025 DAE 167 du Conseil de Paris ;
Vu la convention de financement pluriannuelle signée le 16 juillet 2024 entre la Ville de Paris et l'association Les Petites Cantine s dans le cadre de la délibération 2024 DAE 19 du Conseil de Paris ;
Vu la convention de financement signée avec la SAS Proterre le 25 novembre 2025 dans le cadre de la délibération 2025 DAE 167 du Conseil de Paris ;
Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 11 structures et de l'autoriser à signer deux avenants à convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès Toury, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAE 146.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-26-196

OBJET : V172026045 Vœu relatif à l'engagement d'une étude indépendante de faisabilité et à l'installation d'un comité de préfiguration pour la couverture végétalisée des voies ferrées de la gare Saint-Lazare

M. BOULARD : Nous allons maintenant enchaîner par l'examen de vœux non rattachés.

M. BERTHAULT : Mes chers collègues, je présente ce vœu avec beaucoup de plaisir puisqu'il s'agit de parler de la couverture végétalisée des voies ferrées du faisceau ferroviaire Saint-Lazare qui tient à cœur à beaucoup d'entre nous. Ce vœu a également été présenté à peu près dans les mêmes termes ce soir même en Conseil du 8e arrondissement puisque ce projet couvre le faisceau du 8e et du 17e arrondissement. Un petit rappel historique sur cet héritage du passé qui fracture le tissu urbain depuis la démolition des tunnels consécutive à la catastrophe de 1921. Nous avons aujourd'hui une occasion de refermer cette faille minérale qui sépare les quartiers des 8e et 17e arrondissements. Depuis les premières réflexions de 1980 – ce qui permet également d'y associer notre ancien collègue Hervé Benessiano qui avait beaucoup travaillé sur le sujet – près d'un demi-siècle s'est déjà écoulé, laissant les Parisiens dans l'attente d'une véritable réparation urbaine et paysagère. Le constat que nous dressons sur le terrain est sans appel, dicté par le bon sens et l'urgence de protéger nos concitoyens. Les riverains des rues de Rome et Boursault subissent quotidiennement un enfer sonore, avec des niveaux dépassant de 15 à 21 dB les seuils fixés par l'OMS. Cette situation constitue une urgence sanitaire, à laquelle nous avons le devoir de répondre, d'autant plus que l'isolation par l'extérieur y est techniquement et patrimonialement impossible. La couverture végétalisée de cette emprise représente une solution pérenne pour établir le droit fondamental au calme. C'est la raison pour laquelle nous la soutenons. L'ambition que nous défendons à travers ce vœu n'est pas une utopie. L'étude menée en 2022 par Icade et Marc Mimran prouve qu'une ingénierie financière innovante, adossée à une juste mixité de programmes de services et d'équipements publics, peut autofinancer un projet d'envergure sans alourdir la charge fiscale qui pèse déjà sur les Parisiens. Nous demandons, par ce vœu, des actes concrets immédiats, à savoir le lancement d'une expertise indépendante de faisabilité dès le premier trimestre 2027 et l'inscription des crédits correspondants au prochain

budget primitif. Par ailleurs, nous souhaitons l'installation, avant la fin de l'année, d'un comité de préfiguration copiloté par les maires d'arrondissement et associant pleinement tous les citoyens mobilisés par l'association « Les Jardins Suspendus des Batignolles », dont je remercie la présidente, Catherine Jagu, pour sa présence et son énergie à défendre ce projet. La création de ce parc suspendu de 4,5 hectares permettra d'offrir un immense îlot de fraîcheur vital lors des canicules, tout en renouant avec une écologie de l'action qui respecte le contribuable. Pour toutes ces raisons et pour celles évoquées dans ce vœu, à la fois par ces considérants et aussi par l'installation de ce comité de préfiguration et la demande, surtout, de cette étude indépendante de faisabilité, je vous invite à voter ce vœu, je l'espère, de façon unanime.

M. BOULARD : Je vous propose d'entendre le vœu présenté par Rachel-Flore Pardo et Benjamin Mallo qui a trait au même sujet. Nous prendrons ensuite les explications de vote sur les deux vœux.

Mme PARDO : Absolument, Monsieur le Maire. Il est souhaitable qu'il y ait un vote à l'unanimité sur ce projet. Ce projet vient d'abord du terrain et est porté par les habitants du 17e, qui sont 19 000 à s'être prononcés en sa faveur. Il est également le fruit du travail de l'association « Les Jardins Suspendus des Batignolles », dont je tiens à saluer l'engagement, ainsi que celui de sa présidente, Catherine Jagu, que je remercie pour sa mobilisation. C'est un projet réjouissant, qui vient répondre à différents souhaits et à différentes volontés des habitants du 17e et de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, à savoir un espace vert de plus où se retrouver, un îlot de fraîcheur, une réduction des nuisances sonores et autres pour le quartier. C'est un projet qui serait très bénéfique à la fois aux quartiers au 17e arrondissement, mais aussi à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Nous voterons favorablement à votre vœu et nous retirerons le vœu que nous avons déposé en ce sens.

M. BOULARD : Autre explication de vote sur le vœu unique ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Dans un esprit de construction, nous avons un certain nombre d'amendements à vous proposer pour que le vœu soit voté à l'unanimité et puisse atterrir. Pour celles et ceux qui nous écoutent, nous avons inscrit dans le PLU bioclimatique la possibilité de faire des études et de réaliser un jour techniquement ce projet. C'était une avancée qui avait été proposée par la mairie du 17e arrondissement. L'objectif est de passer à l'étape des études. Pour que les études puissent se faire et avancer, il faut, à mon avis, reformuler le vœu. Le vœu doit s'adresser à la Ville de Paris, mais aussi à la Région Île-de-France, à l'État et à la SNCF. C'est mentionné dans d'autres attendus du vœu. Pour une étude technique indépendante, nous avons posé la question à la direction de l'urbanisme et on nous a dit que c'était au minimum 3 millions d'euros pour ce projet. À l'heure actuelle, je ne sais pas si la Ville de Paris peut sortir cette somme supplémentaire sur ce projet. Si elle avait 3 millions ou 4 millions d'euros à sortir sur une étude technique, je pense qu'elle le mettrait dans un autre projet dans le 17e arrondissement, parce qu'objectivement, il y a aussi d'autres priorités sur un certain nombre de terrains et d'équipements publics de l'arrondissement. Sur le deuxième attendu, au lieu de parler de budget primitif 2027, nous pouvons dire que nous nous engageons à le mettre dans le programme d'investissement de la mandature. Cela permet aussi de forcer la discussion, parce que deux adjoints vont travailler sur ces sujets au cours du mandat : Thomas Chevandier, qui s'occupe des travaux et de l'espace public, et François Vauglin, adjoint chargé de l'urbanisme. Le troisième attendu nous convient parfaitement. Sur le quatrième attendu, nous pourrions un peu reformuler, parce que, si tout le monde accepte de cofinancer, il y aura aussi le secrétariat général de la Ville, qui est le plus haut niveau de l'administration parisienne, notamment la direction de l'urbanisme qui, en général, pilote les grands projets lorsqu'il y a d'énormes travaux d'investissement sur la Ville de Paris. Sur l'attendu n° 5, nous sommes d'accord. Il faut que nous trouvions une formulation, parce que j'ai peur que, si le vœu est déposé tel quel, la Ville de Paris ne soit pas favorable. Cela revient à dire qu'à la fin de l'année, seule la Ville de Paris doit financer une étude technique de 3 à 4 millions d'euros.

M. BOULARD : Merci pour ces propositions d'amendement. La parole est à Jean-Didier Berthault de la majorité.

M. BERTHAULT : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, merci à Madame Pardo d'avoir souligné que son vœu était largement repris dans celui que nous déposions et de l'avoir retiré. Merci Karim Ziady pour cette proposition constructive. Je vous propose de reformuler en disant : « émettre le vœu que la Ville de Paris et tous les acteurs concernés », de façon à ce que nous puissions englober cela. Sur le PIM, oui. Nous demandons toutefois le PIM depuis un certain temps et nous n'arrivons pas à l'obtenir. L'idée était d'aller un peu au-delà, mais pourquoi ne pas en faire une priorité des investissements de la mandature ? Cela semble tout à fait logique. Sur le secrétariat général de la Ville pour le comité de préfiguration, cela ne pose strictement aucun problème. L'idée est que ce soit le plus large possible. Je me permettrai d'ajouter deux choses. La première est qu'il me semble opportun que ce vœu soit rattaché à la communication prioritaire du Maire de Paris, qui sera faite la semaine prochaine sur l'accélération de l'adaptation climatique et la mise en sécurité climatique. Deuxième chose, sur le financement que vous évoquiez, si j'osais, je vous dirais que cela pourrait être même financé par la publicité.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ou explications de vote ? Je vous proposer de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement ;

Considérant que la tranchée ferroviaire Saint-Lazare est une coupure urbaine centenaire,

héritée de la démolition des tunnels des Batignolles après la catastrophe du 5 octobre 1921, et qu'il appartient à l'Exécutif municipal de transformer cette cicatrice historique en l'un des plus grands projets de reconquête végétale et paysagère de la capitale au XXIe siècle ;

Considérant que près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis les premières réflexions de 1981, créant une attente légitime chez les riverains comme chez tous les usagers de cet axe stratégique traversant le Nord-Ouest de Paris ;

Considérant la mobilisation citoyenne exceptionnelle de plus de 19 000 signataires réunis par l'association Les Jardins Suspendus des Batignolles, désireux de métamorphoser cette faille minérale entre la place de l'Europe - Simone Veil et la rue Cardinet en un nouveau parc urbain emblématique, véritable poumon de nature, de loisirs et de liaisons piétonnes apaisées ouvert à l'ensemble des Parisiens entre les 8e et 17e arrondissements ;

Considérant l'adoption par le Conseil de Paris, en octobre 2025, d'un vœu déposé par le groupe Les Écologistes reconnaissant la pertinence de ce projet de couverture végétalisée, confirmant ainsi l'existence d'un large consensus transpartisan au sein de notre assemblée pour faire aboutir cette transformation urbaine majeure ;

Considérant l'inscription de cette emprise au PLU bioclimatique (PB-14, P17-41) et au SDRIF-E, offrant à la Ville de Paris l'opportunité historique d'incarner concrètement ses propres ambitions de planification écologique en créant un corridor écologique - vert (végétal), bleu (eaux pluviales) et noir (biodiversité nocturne) - d'intérêt métropolitain ;

Considérant le déficit critique d'espaces de respiration non bâtis dans ce secteur dense, faisant de ces 4,5 hectares de coulée verte une avancée majeure pour atteindre l'engagement municipal du plan "300 hectares" et créer un refuge bioclimatique capable d'abaisser les températures locales et de protéger les populations vulnérables lors des canicules estivales ;

Considérant l'urgence sanitaire pour les riverains des rues de Rome et Boursault, soumis à des niveaux sonores excédant de 15 à 21 dB les seuils de l'OMS, faisant de cette couverture la seule réponse pérenne pour garantir le droit fondamental au calme en milieu urbain dense, là où la protection du bâti ancien interdit l'isolation par l'extérieur ;

Considérant la vétusté d'ouvrages centenaires et la vulnérabilité des caténaires face aux chocs thermiques, permettant à la Ville de moderniser et pérenniser un nœud d'infrastructure vital pour des centaines de milliers d'usagers quotidiens des transports franciliens ;

Considérant que l'étude Icade/Marc MIMRAN de 2022 démontre la faisabilité d'un modèle économique innovant où la mixité programmatique (équipements publics, services, activités) permet de financer ces aménagements d'intérêt général sans peser sur les finances municipales, offrant ainsi à l'Exécutif une vitrine d'aménagement responsable et équilibré ;

Considérant que l'horizon des travaux prioritaires de SNCF Réseau d'ici 2033 offre précisément à la Ville le calendrier idéal pour mener les études préalables, structurer le tour de table partenarial et affirmer son leadership dans la fabrique de la ville résiliente ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Hélène Hamelle et les élus du 17e arrondissement émettent le vœu que :

1. La Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, et la SNCF SAISISSENT l'opportunité de ce grand projet métropolitain en engageant, dès le premier trimestre 2027, une étude indépendante de faisabilité technique, environnementale et économique dédiée à la couverture et à la valorisation paysagère du faisceau ferroviaire, de la place de l'Europe au pont Cardinet ;

2. INSCRIVENT au Plan d'Investissement de la Mandature les crédits nécessaires au pilotage de cette expertise pluridisciplinaire ;

3. DÉFINISSENT un cahier des charges ambitieux valorisant les bénéfices collectifs pour les Parisiens et les Franciliens :

- *Qualité de vie et rayonnement urbain : création d'un parc suspendu accessible à tous, développement de continuités piétonnes et cyclables sécurisées, et conception d'équipements de proximité répondant aux besoins des quartiers ;*
- *Exemplarité climatique et santé publique : réduction drastique des nuisances acoustiques, constitution d'un puissant îlot de fraîcheur urbain, valorisation de la biodiversité et gestion durable des eaux de pluie ;*
- *Ingénierie financière innovante : valorisation équilibrée des droits à bâtir pour amortir*

le coût des structures et garantir la soutenabilité budgétaire pour la collectivité ;
4. INSTALLENT avant la fin de l'année 2026 un "Comité de préfiguration des Jardins suspendus", instance partenariale et collégiale copilotée par le Secrétariat général de la Ville de Paris et les Maires des 8e et 17e arrondissements, associant sur un pied d'égalité la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, l'État, SNCF Réseau, le Cerema, l'APUR, Bruitparif et l'association Les Jardins Suspendus des Batignolles ;
5. FASSENT de ce projet un modèle de démocratie participative, en associant dès l'amont les Parisiens, collectifs d'usagers, riverains et acteurs économiques locaux.

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité, le vœu 172026045 est amendé et adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

M. BOULARD : Je veux saluer le travail – cela a été fait précédemment – de l'association « Les Jardins Suspendus des Batignolles », le travail que nous menons déjà depuis plusieurs années, ainsi que les rencontres qui ont été réalisées en lien avec la SNCF et un certain nombre de partenaires. La Mairie du 8e arrondissement s'associe aussi à cette démarche. C'est une démarche de deux arrondissements. Nous présenterons un vœu qui intégrera les remarques du 17e arrondissement dans le vœu commun. Merci à tous.

DELIBERATION N° 17-26-197

OBJET : V172026046 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu du 17e arrondissement en hommage à Lucienne Boyer

Présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous présente un vœu relatif à la dénomination d'un lieu du 17e arrondissement en hommage à Lucienne Boyer. Lucienne Boyer est une figure majeure de la chanson française du XXe siècle. Elle a marqué durablement le patrimoine musical français et demeure notamment associée à « *Parlez-moi d'amour* », chanson de Jean Lenoir devenue l'un des grands succès de l'entre-deux-guerres. Elle s'est notamment produite au Kursaal, situé au 7 avenue de Clichy, célèbre café-concert où se produisirent également Maurice Chevalier, Fréhel et Berthe Sylva, et dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le Cinéma des Cinéastes. Un lien singulier unit son plus grand succès au 17e arrondissement : c'est en effet à L'Européen, 5 rue Biot, que Lucienne Boyer découvre « *Parlez-moi d'amour* », alors interprété sur scène par une autre chanteuse, avant de demander à son auteur Jean Lenoir de pouvoir à son tour l'interpréter. Lucienne Boyer a également résidé dans le 17e arrondissement, au 38 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, avec son époux, le chanteur Jacques Pills. Force est de constater qu'aucun lieu parisien ne porte aujourd'hui son nom et qu'un tel hommage contribuerait également à faire vivre la mémoire du Paris de la chanson et du music-hall, auxquels nous sommes très attachés à la mairie du 17e arrondissement. Je vous propose d'émettre un avis favorable pour qu'un lieu dans le 17e arrondissement soit dénommé en hommage à Lucienne Boyer, figure majeure de la chanson française.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explication de vote, Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes s'abstiendra sur ce vœu. N'y voyez pas de notre part une volonté de polémiquer, mais il se trouve que, dans l'exposé exhaustif de Monsieur Terrioux, il n'a pas mentionné le fait que Lucienne Boyer a participé à des émissions de Radio Paris pendant l'Occupation. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas, Radio Paris était un canal de propagande placé sous contrôle allemand, très antisémite et très virulent, qui trouvait que le gouvernement de Vichy n'allait pas assez loin. Lucienne Boyer y a chanté pendant plusieurs années. Nous considérons que cet élément ne nous permet pas d'apporter un blanc-seing à une telle proposition. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'elle était collaborationniste, parce que nous n'avons pas assez d'éléments pour l'étayer. Il se trouve qu'elle a chanté dans une radio collaborationniste. Nous considérons ainsi que c'est un sujet qui mérite de la nuance et de la précision. Nous savons très bien que, sur une plaque, on met en général trois lignes et pas forcément un exposé complet. Donc pour l'ensemble de ces raisons, nous choisissons de nous abstenir.

M. BOULARD : Merci pour vos explications.

Le Conseil d'arrondissement ;

Considérant que Lucienne Boyer, figure majeure de la chanson française du XXe siècle, a marqué durablement le patrimoine musical français et demeure notamment associée à Parlez-moi d'amour, chanson de Jean Lenoir devenue l'un des grands succès de l'entre-deux-guerres ;
Considérant les liens nombreux qui unissent la carrière de Lucienne Boyer au 17e arrondissement et à son histoire artistique et culturelle ;
Considérant qu'elle s'est notamment produite au Kursaal, situé au 7 avenue de Clichy, célèbre café-concert où se produisirent également Maurice Chevalier, Fréhel ou Berthe Sylva, et dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le Cinéma des Cinéastes ;
Considérant également le lien singulier qui unit son plus grand succès au 17e arrondissement : c'est en effet à L'Européen, 5 rue Biot, que Lucienne Boyer découvre Parlez-moi d'amour, alors interprétée sur scène par une autre chanteuse, avant de demander à son auteur Jean Lenoir de pouvoir à son tour l'interpréter ;
Considérant enfin que Lucienne Boyer a également résidé dans le 17e arrondissement, au 38 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, avec son époux, le chanteur Jacques Pills ;
Considérant ainsi que le 17e arrondissement occupe une place particulière dans la vie personnelle et le parcours artistique de Lucienne Boyer ;
Considérant qu'aucun lieu parisien ne porte aujourd'hui son nom et qu'un tel hommage contribuerait également à faire vivre la mémoire du Paris de la chanson et du music-hall ;
Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'un lieu du 17e arrondissement soit dénommé en hommage à Lucienne Boyer, figure majeure de la chanson française.

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026046 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 32 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 7

DELIBERATION N° 17-26-198

OBJET : V172026048 Vœu relatif aux conséquences de la mobilisation répétée des gymnases du 17e arrondissement pour l'hébergement d'urgence et au soutien aux associations sportives

Présenté par Geoffroy Boulard, Athénaïs de La Morandière, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le retrait du vœu 47 donc nous passons au vœu 48 présenté par Athénaïs de la Morandière.

Mme DE LA MORANDIÈRE : Merci Monsieur le Maire. Toute personne sans abri doit pouvoir bénéficier d'un accueil digne, sécurisé et adapté, ainsi que d'un accompagnement vers une solution d'hébergement durable. La mobilisation d'un gymnase peut répondre à une urgence, mais ne peut pas constituer une solution durable d'hébergement. Dans le 17e, les mobilisations répétées de gymnases ont touché 47 associations et 25 établissements scolaires depuis début 2026, y compris depuis le 8 septembre au gymnase Biancotto. Les séances annulées et l'incertitude sur les créneaux perturbent l'éducation physique et sportive des élèves et fragilisent l'équilibre économique des associations au moment décisif des inscriptions, et donc la pérennité de certains acteurs sportifs dans le 17e. Les associations sportives ont un rôle essentiel dans l'éducation, la prévention, la santé, l'apprentissage des règles collectives et le lien social. Elles contribuent également à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à la lutte contre l'isolement.

Ainsi, avec le Maire, Geoffroy Boulard, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement, nous émettons le vœu :

- que la Ville de Paris, en lien avec l'État et les acteurs de l'hébergement, établisse un plan de solutions alternatives dans les plus brefs délais aux gymnases, en identifiant des locaux adaptés et des capacités d'accueil permettant un hébergement digne et un accompagnement social, afin de réduire durablement le recours aux équipements sportifs ;

- qu'un dispositif de continuité des activités sportives et scolaires soit organisé, avec la recherche systématique de créneaux de remplacement adaptés aux disciplines, aux horaires et à l'accessibilité des publics, en priorité à proximité des établissement indisponibles.

Je vous invite à voter favorablement pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote. Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Merci. Je me félicite déjà d'avoir vu retirer le vœu précédent de Philippe Bouvard, qui était un personnage raciste, sexiste et transphobe. J'en suis bien heureuse. Sur le vœu qui nous occupe actuellement, nous sommes d'accord sur le fait que les gymnases ne sont pas une mise à l'abri digne, sécuritaire et adaptée aux personnes qui en ont besoin. Dès lors, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. Nous ne pouvons pas dénoncer la mobilisation des gymnases par la Ville de Paris sans dénoncer, dans le même temps, le désengagement massif de l'État en matière d'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, les associations et les collectivités comme Paris font face à une situation de plus en plus difficile. L'État ferme des lieux, enlève des nuitées, et ce sera pire dans les mois à venir, notamment à Paris. À Paris, nous faisons le choix de mettre à disposition des gymnases en toute urgence, car les besoins explosent et nous ne voulons pas laisser des personnes dans ces conditions-là. C'est une urgence relevant de la responsabilité légale de la Ville de Paris, mais c'est aussi une urgence morale que nous assumons complètement. Nous encourageons la Ville de Paris à faire toujours plus pour ces personnes qui en ont grandement besoin. Quand on dénonce l'occupation des gymnases, il faut aussi apporter des solutions. Vous êtes dans un exécutif municipal, vous pouvez nous proposer des alternatives à l'occupation de ces gymnases. Enfin, nous tenons aussi à dénoncer les propos et les actes très violents, notamment de la part de l'extrême droite, qui ont lieu autour des gymnases occupés, pas dans le 17e, mais dans les 15e et 16e arrondissements. Hier encore, lors du Conseil d'arrondissement du 15e, une élue de droite de la majorité a comparé la situation des personnes sans abri à un zoo. Elle est du même bord politique que vous. Il y a beaucoup de choses à redire sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote. Cela vous fait sourire, mais c'est sérieux. Dans le 17e arrondissement, nous ne sommes pas responsables des propos tenus par une élue dans une autre enceinte qui ne concerne pas l'arrondissement. Quant à vos injonctions de trouver des solutions, le 17e arrondissement et la majorité se regardent dans une glace tous les matins en matière de solidarité. Quand il s'agit de mobiliser une salle de la mairie, nous sommes une des premières mairies à le faire l'hiver. Nous allons le refaire cette année pour accueillir des femmes et des familles. Vous pourriez le dire dans votre exposé lapidaire qui donne des leçons à tout le monde. Nous avons aussi accepté d'avoir un centre d'hébergement pérenne à Porte de Clichy, Madame Ouvret, alors que les élus et les majorités que vous soutenez dans le 13e arrondissement, par exemple, ont tout fait pour qu'il ne le soit pas, afin d'accueillir durablement des personnes à la rue, et pas de manière temporaire. Nous l'avons fait, avec 150 places. Personne à Paris ne voulait les accueillir. Nous avons pris nos responsabilités. Nous sommes de droite, généreux et solidaires. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de la gauche et des écologistes sur le sujet.

Des applaudissements ont lieu.

Je vous demande de ne pas applaudir. On n'applaudit pas dans un conseil d'arrondissement. Ce n'est pas une tribune politique. Ici, nous échangeons avec des arguments. Nous ne sommes pas par là pour applaudir, Monsieur de Livonnière et Monsieur Berthault.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Benjamin Mallo.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter favorablement ce vœu. Si ma mémoire est bonne, ce vœu est présenté régulièrement en cette période. Cela veut dire que c'est un échec un peu global, soyons clairs. Sur ce vœu, nous allons nous focaliser sur le fait de trouver des solutions alternatives et surtout pérennes, et pas uniquement dans cette période. C'est un vœu qui revient. Nous devons tous nous poser aussi des questions sur nos responsabilités de façon globale. Nous voterons favorablement ce vœu, parce qu'il est question de pérennité et de trouver des solutions pour ces personnes.

M. BOULARD : Merci de votre explication de vote. C'est un vœu qui cite l'État, Madame Ouvret. Je ne sais pas si vous l'avez lu : « *en lien avec l'État et les acteurs de l'hébergement* ». Les maires d'arrondissement, y compris ceux de l'opposition, réunis par le maire de Paris il y a une quinzaine de jours sur ce sujet, ont tous apporté leur soutien au maire de Paris pour qu'il aille négocier avec l'État. Il y a une défaillance de l'État sur ce sujet. Elle est réelle. La Ville de Paris a choisi de réquisitionner systématiquement les gymnases. La pratique sportive se retrouve extrêmement affectée. Des saisons sportives n'ont pas pu démarrer, notamment au gymnase Biancotto. Nous devons en tenir compte. Il ne faut pas uniquement dire que cela n'existe pas. Nous savons que c'est compliqué et qu'il faut trouver des mètres carrés. Chacun essaie de se mobiliser pour trouver des lieux, mais nous voudrions vraiment que des solutions soient mises en place. Le Maire de Paris s'est également engagé à trouver des solutions. En tant que maire de Paris, il a une responsabilité. C'est aussi un vœu pour soutenir la pratique sportive et nos clubs, qui souffrent. Ces dernières années, nous avions comptabilisé en moyenne plus de 200 jours d'occupation de gymnases. Vous imaginez ce que cela génère comme pertes, autant pour les habitants que pour les clubs ? Nous allons pouvoir passer au vote. Excusez-moi, Karim Ziady, il faut me rappeler à l'ordre.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je voulais réagir au vœu. Cet été, nous avons battu un record à Paris avec neuf gymnases mobilisés. C'est une situation qui n'est pas acceptable. Lorsque nous avions pratiquement 200 personnes à la rue devant la mairie de Paris Centre, la Ville de Paris a sollicité l'État, mais il n'y a pas eu de réponse. Je voulais juste rebondir, parce que j'ai entendu mon collègue Benjamin Mallo parler de « responsabilité globale », mais c'est une responsabilité de l'État. L'État est complètement défaillant. Nous avons aussi un problème avec les autres communes, quelles que soient les sensibilités politiques, puisque, à chaque fois que nous en parlons dans un cadre métropolitain, tout le monde dit : « Oui, mais pas chez moi. » Il est toujours très compliqué d'en discuter avec les autres élus. Effectivement le 17e a pris sa part, mais il y a aussi d'autres solutions. Je veux souligner que je suis un peu gêné par ce vœu, si encore la Ville de Paris n'avait pas réagi, or nous avons un maire de Paris et un adjoint, Adji Ahoudian, qui veut rencontrer tous les maires d'arrondissement et qui veut un plan. Vous l'avez dit dans un précédent Conseil, Monsieur le Maire, ce n'est pas le maire d'arrondissement qui doit identifier les locaux disponibles. C'est ainsi le rôle de l'adjoint de les identifier et d'en discuter avec chaque mairie d'arrondissement. Il y a là une vraie volonté de la mairie de trouver des solutions pérennes, parce que loger en urgence des centaines de personnes dans un gymnase, ce n'est pas acceptable humainement.

M. BOULARD : Merci Karim Ziady. Je précise que j'ai reçu l'adjoint en charge de l'hébergement d'urgence avec lequel nous sommes en contact.

Le Conseil d'arrondissement ;

Considérant la nécessité de garantir aux personnes sans abri un accueil digne, sécurisé et adapté, ainsi qu'un accompagnement permettant leur orientation vers des solutions d'hébergement durables ;
Considérant que la mobilisation de gymnases peut répondre à une urgence de mise à l'abri, mais que ces équipements ne constituent pas une réponse durable aux besoins d'hébergement, d'intimité et d'accompagnement des personnes accueillies ;
Considérant les mobilisations répétées de gymnases dans le 17e arrondissement, notamment dès la rentrée scolaire, et leurs conséquences sur l'organisation des activités des associations sportives, des établissements scolaires et des pratiquants ;
Considérant que pour l'année 2026, cette mobilisation répétée a touché 47 associations et 25 établissements scolaires ;
Considérant que la rentrée constitue une période déterminante pour les associations, au cours de laquelle se concentrent les inscriptions, le renouvellement des adhésions et la constitution des groupes d'entraînement ;
Considérant que l'annulation répétée des séances et l'incertitude sur la disponibilité des installations peuvent entraîner des départs d'adhérents, des demandes de remboursement et une diminution des recettes, alors que les charges fixes et les engagements salariaux demeurent ;
Considérant que l'accumulation de ces difficultés fragilise la trésorerie des associations, menace les emplois des éducateurs sportifs et peut, à terme, compromettre la pérennité de certaines structures ;
Considérant le rôle essentiel des associations sportives dans l'éducation, la prévention, la santé, l'apprentissage des règles collectives et le lien social, ainsi que leur contribution à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à la lutte contre l'isolement ;
Considérant que l'indisponibilité des gymnases perturbe également la continuité de l'éducation physique et sportive des élèves, la progression pédagogique et la préparation des compétitions ;
Considérant que la solidarité envers les personnes à la rue et la continuité de l'accès au sport constituent deux exigences d'intérêt général, qui appellent une réponse coordonnée et des moyens adaptés ;
Geoffroy Boulard, Athénaïs de La Morandière, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :
1. La Ville de Paris, en lien avec l'État et les acteurs de l'hébergement, établisse un plan de solutions alternatives dans les plus brefs délais aux gymnases, en identifiant des locaux adaptés et des capacités d'accueil permettant un hébergement digne et un accompagnement social, afin de réduire durablement le recours aux équipements sportifs.
2. Un dispositif de continuité des activités sportives et scolaires soit organisé, avec la recherche systématique de créneaux de remplacement adaptés aux disciplines, aux horaires et à l'accessibilité des publics, en priorité à proximité des équipements indisponibles.

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026048 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 34 Suffrages exprimés contre : 5 Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-26-199

OBJET : V172026049 Vœu relatif au renforcement de la lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote

Présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Sonia Hazarabedian, Sarah Derhy, Jean-Philippe Luce et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Je veux revenir, à travers ce vœu, sur un phénomène auquel nous sommes confrontés depuis plusieurs années dans notre arrondissement, mais qui s'est développé bien au-delà : l'usage détourné du protoxyde d'azote. Derrière ce que certains appellent encore le gaz hilarant se cache une réalité sanitaire particulièrement préoccupante, notamment pour les jeunes.

Les signalements d'intoxication étaient multipliés par trois entre 2020 et 2023. Les conséquences peuvent être dramatiques : atteinte neurologique, paralysie parfois irréversible, dépendance, sans oublier les accidents de la circulation liés à la consommation de ce produit.

C'est un enjeu de tranquillité publique. Nous constatons que, dans nos quartiers, des consommations sur la voie publique et des bonbonnes abandonnées mobilisent nos services de propreté, et causent aussi des problématiques liées au traitement de ces déchets, notamment dans des centres de tri de l'agglomération parisienne. Il y a une autre conséquence moins connue que je souhaite souligner : le coût considérable pour ce service. Au SYCTOM, le syndicat qui traite et valorise ce genre de déchet, près de 1 million de bonbonnes ont été introduites en 2025 dans ses incinérateurs, provoquant 25 000 explosions. C'est un coût estimé à 15 millions d'euros par an, avec des dégâts matériels, des interruptions d'exploitation et des risques pour les agents. Ce sujet, nous ne le découvrons pas aujourd'hui. Dès octobre 2022, j'avais porté au Conseil de Paris, avec Catherine Dumas, notre collègue et sénatrice, un vœu relatif à l'encadrement de la vente et de la consommation du protoxyde dans le 17e. Nous avions alerté sur les difficultés rencontrées sur le terrain, notamment par les policiers, et sur la nécessité de renforcer les moyens de contrôle. Nous avons, depuis, poursuivi nos démarches auprès des autorités compétentes pour mieux encadrer les pratiques commerciales et les consommations détournées, et le cadre législatif commence à évoluer. La loi de 2021 interdit la vente aux mineurs.

Plus récemment, le projet de loi RIPOST, présenté en mars 2026, a proposé de nouvelles sanctions. Le débat porte d'abord sur l'articulation de plusieurs réponses : la prévention auprès des jeunes, le contrôle de la commercialisation, la sécurité routière et, vous l'aurez compris, la gestion des déchets. C'est un problème qui pose la question de responsabilité financière de la filière. Le Sénat a notamment examiné un dispositif qui visait à intégrer les bonbonnes concernées à une filière de responsabilité élargie des producteurs, afin de contribuer au financement de leur traitement. Notre vœu s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années. Il met en évidence la nécessité de coordonner les interventions de l'État, des collectivités, des autorités sanitaires et des professionnels du traitement des déchets, car le protoxyde d'azote ne constitue pas seulement une question de consommation individuelle. C'est un sujet de santé publique et de sécurité des usagers de la route, de tranquillité et de fonctionnement de services publics. Voilà pour la présentation de ce vœu. Explication de vote, Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Merci, Monsieur le Maire. Nous partageons l'inquiétude et la nécessité d'agir contre l'usage détourné du protoxyde d'azote, car il a des conséquences extrêmement graves sur la santé, particulièrement chez les jeunes. Dans votre vœu, celui-ci est toutefois centré sur la répression et non pas sur la santé publique ni sur la réduction des risques. L'usage détourné du protoxyde d'azote touche massivement les adolescents et les jeunes adultes. Ils sont souvent dans des contextes d'isolement, de précarité ou de mal-être. Judiciariser davantage ce public par des contrôles ciblés ou des amendes délictuelles risque d'aggraver leur situation, avec des casiers judiciaires et des amendes impayées, plutôt que de traiter réellement les causes de la consommation. Il faut davantage prévenir, informer, accompagner et aller vers les jeunes, plutôt que de répondre par de simples sanctions qui, au final, ne règlent jamais le fond du problème.

La demande, notamment dans votre vœu, d'expérimenter des détecteurs de protoxyde d'azote dans l'air expiré lors d'un contrôle judiciaire, exemple pris sur la ville de Cannes et votre ami David Lisnard, pose question en matière de libertés publiques : sur quels critères est déclenché ce test lors de contrôles ? Cela laisse la porte ouverte à des contrôles au faciès supplémentaires et discriminatoires. Nous pensons qu'il n'est pas forcément bon de ramener toutes les choses qui se font à Cannes dans notre arrondissement, alors que Monsieur David Lisnard souhaite faire une primaire avec Sarah Knafo et Zemmour, donc une alliance avec Zemmour aux présidentielles. Je vous invite tous à vous renseigner sur ce personnage.

M. BOULARD : Je parlais du protoxyde d'azote et de la protection des jeunes. Vous n'avez pas dû lire tout le vœu, car nous avons proposé des actions de prévention auprès des adolescents, dans les collèges et les équipements jeunesse. Vous n'en avez absolument pas parlé. Vous ignorez totalement l'Agence régionale de santé. Les acteurs de la prévention ne vous intéressent pas. Ce qui vous intéresse, c'est faire du buzz. C'est dommage. C'est un sujet sur lequel vous devriez être avec nous, car il relève à la fois de la santé publique, de la réglementation et de la prévention. Il faut les deux pieds. Vous penchez uniquement sur un pied. « Il ne faut surtout pas sanctionner, car cela va précariser encore davantage les consommateurs ». Le protoxyde d'azote concerne tous les quartiers, toutes les classes sociales et tous les milieux sociaux. Ce sont toutes les classes sociales, tous les milieux sociaux. Les conséquences sur la santé des jeunes les concernent tous, il n'y a pas de distinction. À vous entendre, c'est un peu sidérant de choisir ou de sélectionner. Je vais donner une autre explication de vote dans votre groupe parce qu'il y en a deux, ce soir. C'est une bonne ambiance entre les écologistes et les socialistes, il y a du débat, c'est bien. Karim Ziady, pour l'explication de vote sur ce sujet.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste rebondir sur le vœu. Ce qui me dérange, c'est plutôt les attendus parce que vous déposez un vœu comme si, politiquement, il y avait une volonté de ne rien faire. Nous pouvons poser des actes politiques, si la collectivité n'a rien annoncé ou n'a pas mis en œuvre des choses. Je le dis pour celles et ceux qui nous écoutent, au dernier Conseil de Paris, effectivement, sur le volet Santé et Prévention, il y a eu déjà un engagement d'Antoine Alibert de travailler le sujet. Ensuite, il y a eu une réunion le 14 septembre avec Lamia El Aaraje, certains maires d'arrondissement et certains premiers adjoints, où, à l'ordre du jour de cette réunion, il y avait tout un tas de sujets, notamment la question du protoxyde d'azote pour demander à la police municipale et à la police nationale de se mobiliser, etc. Je veux bien, mais je suis contre les vœux à partir du moment où l'exécutif a déjà pris des engagements. Si l'exécutif prend des engagements et ne les tient pas, je pourrais réfléchir à voter votre vœu. Il y a des considérants que je partage, il y a aussi des considérants que je juge un peu trop durs.

M. BOULARD : Nous pouvons tout à fait modifier le considérant sur la Ville de Paris, « qui renforce parallèlement » ou « qui a engagé ». Je peux tout à fait modifier le vœu. Ce qui vous gêne, c'est la partie réglementation qui est insuffisante pour appréhender celles et ceux qui, malheureusement, aujourd'hui, prospèrent et qui détruisent la santé des jeunes. Le sujet est la consommation, ceux qui produisent, et les filières d'approvisionnement. Visiblement, il faut traiter le problème à la racine. Il y a ce sujet-là, ce n'est pas qu'un sujet d'instabilité psychologique des jeunes, comme l'a rappelé Madame Ouvret. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non ? Je donne la parole à notre sénatrice, Catherine Dumas, très impliquée au Sénat sur ce sujet.

Mme DUMAS : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cela ne fait pas deux ou trois ans, mais plus d'une dizaine d'années que nous travaillons sur ce sujet au Sénat. C'est vrai que s'il y a encore un vœu ce soir, c'est parce que le problème subsiste. Sinon, évidemment, il n'y aurait pas de vœu. Me semble-t-il également, par rapport à ce qui a été dit, il s'agit d'un sujet de santé publique beaucoup plus qu'un sujet politique. Je voudrais dire que nous avons fait un travail sur le long terme au Sénat pour travailler justement sur les sujets d'information et de prévention qui sont importants, mais qui ne seraient pas complètement suffisants. Je suis intervenue dans la dernière loi – la loi RIPOST – pour faire en sorte que les dispositions qui permettent de renforcer l'arsenal juridique puissent exister. Le Sénat a vraiment joué son rôle. Aujourd'hui, je crois que le vrai sujet est que nous constatons que ce problème subsiste dans notre arrondissement, mais aussi dans tout Paris. Nous avons des moyens supplémentaires et il faut qu'ils soient appliqués. L'idée du vœu est de demander au Préfet de faire en sorte que ces moyens soient appliqués. Tout ceci avant la date de février 2027, qui sera encore une autre échéance avec d'autres moyens supplémentaires.

M. BOULARD : Notamment sur la vente de bonbonnes.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la persistance à Paris de consommations détournées de protoxyde d'azote, avec des conséquences à la fois sanitaires, en matière de sécurité routière et de tranquillité publique, ainsi qu'en matière de propreté et de traitement des déchets ;
Considérant que le Préfet de police avait pris, par arrêté n°2026-00242, des mesures interdisant notamment à Paris la vente de protoxyde d'azote aux particuliers ainsi que la détention et la consommation sur la voie publique, mais que cet arrêté n'était applicable que du 1er mars au 31 mai 2026 ;
Considérant la promulgation, le 18 août 2026, de la loi dite RIPOST, qui renforce considérablement les moyens juridiques de lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote ;
Considérant que cette loi érige désormais l'inhalation de protoxyde d'azote hors cadre médical en délit puni d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende, pouvant notamment faire l'objet d'une amende forfaitaire délictuelle de 500 euros ; qu'elle interdit également aux particuliers la détention et le transport au-delà des quantités autorisées ;
Considérant qu'elle permet au Préfet de police de prononcer la fermeture administrative, pour une durée pouvant aller jusqu'à un mois, d'un établissement commercialisant du protoxyde d'azote en violation de la réglementation, et jusqu'à six mois en cas de réitération ;
Considérant qu'à compter du 1er février 2027, le nouveau régime interdira en principe aux particuliers la détention, le transport et la cession de protoxyde d'azote, les possibilités de commercialisation étant réservées à certaines catégories de professionnels dans des conditions qui devront être précisées par décret ;

Considérant également la création d'un délit de conduite après consommation manifeste de substances psychoactives altérant la vigilance, puni de trois ans d'emprisonnement et de 9 000 euros d'amende, dont la mise en œuvre doit être précisée par voie réglementaire ;

Considérant l'initiative de la Ville de Cannes, qui a interdit dès juillet 2025 la vente des bonbonnes de protoxyde d'azote aux particuliers et qui expérimente depuis août 2026 des détecteurs portatifs permettant de rechercher la présence de protoxyde d'azote dans l'air expiré lors de contrôles routiers ;
Considérant enfin que les bonbonnes abandonnées constituent également une difficulté et un surcoût important pour les services de propreté et les installations de traitement des déchets ;
Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Sonia Hazarabedian, Sarah Derhy, Jean-Philippe Luce et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- *que le Préfet de police mette pleinement en œuvre, dès à présent, les nouveaux moyens prévus par la loi RIPOST, notamment par des opérations ciblées de contrôle de la détention, de la consommation et de la commercialisation du protoxyde d'azote et, lorsque les conditions légales sont réunies, par le recours aux fermetures administratives des commerces contrevenants ;*
- *qu'un dispositif réglementaire parisien soit maintenu ou rétabli jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1er février 2027, de l'interdiction nationale de cession aux particuliers, afin notamment d'encadrer strictement la vente des bonbonnes, dans la continuité de l'arrêté pris par le Préfet de police au printemps 2026 ;*
- *que la Préfecture de police étudie l'expérimentation à Paris de dispositifs de détection du protoxyde d'azote dans l'air expiré, sur le modèle de l'expérimentation conduite à Cannes, en lien avec les services compétents de la sécurité routière et dans le respect du cadre réglementaire applicable ;*
- *que la Préfecture de police et la Ville de Paris engagent, avant le 1er février 2027, une campagne commune auprès des commerces, notamment des épiceries de nuit, afin de rappeler la réglementation actuelle et de préparer l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi RIPOST ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026049 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 34 Suffrages exprimés contre : 3 Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-26-200

OBJET : V172026050 Vœu relatif à l'actualisation et à l'adaptation des droits de voirie applicables aux commerces

Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des vœux avec Paul Hatte.

M. HATTE : Cela devrait être un petit peu plus consensuel, puisque nous allons parler des droits de terrasse, le sujet passionnant du paiement du droit d'avoir une terrasse quand nous sommes des commerces. Il faut savoir qu'en allant fouiner un petit peu dans le fonctionnement des droits de terrasse, j'ai pu découvrir que la structuration en niveau du droit de terrasse était datée d'il y a 20 ans. Il y a quatre niveaux pour payer son droit de terrasse. Chaque avenue et rue du 17e a une numérotation, ce qui fait que des commerçants payent plus ou moins en fonction de l'emplacement dans lequel ils se trouvent. Aucune voie n'a été mise à jour depuis 2016 dans ce classement. Les documents parlent encore des travaux du tramway, de certaines zones d'évacuation qui n'existent plus dans Paris. Il y a des anomalies qui, évidemment, ne correspondent absolument plus à l'urbanisme de l'arrondissement, que ce soit des droits de voirie qui sont différents d'un côté et de l'autre de l'avenue de Clichy, des droits de voirie qui sont appliqués comme une friche au niveau de Clichy-Batignolles. Par conséquent, la première demande que nous faisons, c'est tout simplement de mettre à jour ce système de droits de terrasse. 96 % des voies n'ont jamais été reclassées. La deuxième demande concerne les terrasses estivales. Des commerces qui s'installent dans le 17e arrondissement peuvent s'installer parfois en plein été. Le temps de traitement pour répondre oui ou non à une terrasse estivale peut être de plusieurs mois, entre le moment où elle est demandée et le moment où le résultat tombe. Nous proposons que le paiement du droit de terrasse estivale soit proratisé en fonction du temps qu'il reste pour l'été. Ce n'est pas un droit qui déformerait le droit commun. Cela existe pour les terrasses fermées, c'est déjà le

cas. Si nous obtenons une terrasse fermée au milieu de l'année, tout simplement, nous ne payons que le restant de l'année en droits de terrasse. Nous proposons d'étendre cela aux terrasses estivales pour les commerces qui s'installent. En troisième point, il faut savoir – les commerçants ne le savent pas forcément – qu'il y a un abattement, c'est-à-dire que nous pouvons ne pas payer de droits de terrasse quand il y a des gros travaux de voirie. Les conditions pour ce faire ont été fixées en 2006. Elles n'ont jamais bougé depuis 2006 et parlent encore du tramway des Maréchaux, des couloirs de bus de 2006 et des grands chantiers de transport qui datent des années 2000. Nous sommes donc pour une mise à jour de ce document pour tout simplement que cela corresponde mieux à la vie du 17e.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explication de vote, Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais faire une explication commune aussi bien sur le vœu 50 que sur le vœu 52, puisqu'il nous semble que la révision du règlement des terrasses et des étalages sera le lieu approprié pour discuter l'ensemble de ces sujets et problématiques de façon approfondie. Les échanges que nous avons pu avoir avec le cabinet de l'adjointe en charge de ces sujets nous indiquent, notamment sur la question des amplitudes horaires spécifiques, la nécessité d'avoir un approfondissement juridique. Nous nous abstiendrons en considérant que c'est un sujet qui sera évoqué dans le cadre de la révision du règlement des terrasses et étalages.

M. BOULARD : Merci. D'autres explications de vote ? Non ?

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que les droits de voirie dus par les commerçants au titre de l'occupation du domaine public sont calculés à partir d'une classification des voies par commercialité en cinq catégories, fixée par les délibérations DU 2003-197, DU 2004-198 et DU 2011-54 du Conseil de Paris ;
Considérant que, dans le tableau des voies publiques en vigueur, 342 des 362 entrées correspondant au 17e arrondissement, soit 94 %, ne portent aucune année de mise à jour, et qu'aucune voie de l'arrondissement n'a été reclassée depuis 2016 ;
Considérant que le 17e arrondissement a connu depuis lors des transformations majeures, livraison de la ZAC Clichy-Batignolles et du parc Martin Luther King, installation du tribunal judiciaire, restructuration de la Porte Maillot, piétonisations, opérations « Embellir votre quartier » et travaux du marché couvert des Ternes, qui ont modifié en profondeur la commercialité réelle des voies ;
Considérant qu'une même voie peut aujourd'hui relever de deux catégories différentes selon le quartier, ainsi de l'avenue de Clichy, classée en catégorie 2 sur les Batignolles et en catégorie 3 sur les Épinettes ;
Considérant que l'arrêté tarifaire du 28 janvier 2026 prévoit que les droits de voirie des terrasses estivales sont appréciés de façon forfaitaire et indivisible, sans abattement ni prorata temporis, alors que le délai d'instruction annoncé par la Ville est de deux mois, de sorte qu'un commerçant dont l'arrêté est notifié après le 1er avril acquitte sept mois de redevance pour une durée d'exploitation inférieure ;
Considérant que le même arrêté prévoit déjà un calcul au prorata temporis pour les terrasses fermées et les terrasses ouvertes munies d'écrans parallèles, ainsi qu'une exception expresse de proratisation pour les écrans des contre-terrasses des Champs-Élysées ;
Considérant que l'abattement pour travaux de voirie très importants repose sur la délibération DU 2006-45 des 15 et 16 mai 2006, dont les critères visent le tramway des Maréchaux, les espaces civilisés et les couloirs de bus élargis, et ne couvrent pas les chantiers conduits aujourd'hui dans l'arrondissement ;
Geoffroy Boulard, Paul Hatte et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :
1. La Ville de Paris engage, avant le vote du budget primitif 2027, la révision de la classification par commercialité des voies du 17e arrondissement, en associant la mairie d'arrondissement à l'expertise de terrain, et rende publique la méthode et le calendrier de cette révision pour l'ensemble de Paris ;
2. Les droits de voirie dus au titre des terrasses estivales soient calculés au prorata temporis de la durée réelle d'autorisation lorsque l'arrêté municipal est notifié après le 1er avril, par extension du mécanisme déjà prévu par l'arrêté tarifaire pour d'autres dispositifs ;
3. Les critères de l'abattement pour travaux prévu par la délibération DU 2006-45 soient actualisés afin de couvrir les opérations d'aménagement conduites aujourd'hui, et que les commerçants et associations représentatives concernés en soient informés d'office par la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris plutôt que sur réclamation.

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026050 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 34 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 5

DELIBERATION N° 17-26-201

OBJET : V172026051 Vœu relatif au renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique avenue de Clichy et ses abords

Présenté par Geoffroy Boulard, Sonia Hazarabedian, Alix Bougeret, Paul Hatte, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Le vœu 51 présenté par Sonia Hazarabedian, adjointe au Maire, au nom de la majorité.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. L'avenue de Clichy est un axe majeur de notre arrondissement, à la fois commerçant et résidentiel, particulièrement fréquenté, mais depuis plusieurs mois, de nombreux habitants nous alertent sur la dégradation de leur tranquillité au quotidien, des regroupements nocturnes, des nuisances sonores, des occupations problématiques de l'espace public, des trafics et troubles liés à l'activité de certains établissements notamment. Ces difficultés concernent le secteur de La Fourche, la rue Gilbert Cesbron, la rue Hélène, mais également les rues limitrophes du 18e arrondissement.

Au-delà des nuisances, les habitants expriment un véritable sentiment d'insécurité, renforcé par plusieurs faits graves survenus dans le quartier. Je me réfère notamment à l'attaque au couteau au mois de juillet, en pleine journée. Notre responsabilité est d'entendre ces préoccupations et d'y apporter des réponses concrètes. La Mairie du 17e est déjà mobilisée auprès du commissariat, de la police municipale, de la préfecture de police, mais nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin. À travers ce vœu, nous demandons un renforcement des patrouilles de la police nationale et de la police municipale, particulièrement en soirée et la nuit. Nous demandons également une meilleure coordination entre les services de police et les mairies des 17e et 18e arrondissements, car les difficultés ne s'arrêtent évidemment pas aux frontières administratives. Enfin, nous souhaitons qu'un point spécifique soit organisé pour examiner les besoins en vidéoprotection et les mesures à prendre concernant les établissements ou les situations à l'origine de ces troubles récurrents. L'objectif est simple, apporter des réponses durables aux habitants et leur permettre de retrouver pleinement la tranquillité à laquelle ils aspirent. Je vous remercie donc d'émettre un avis favorable à ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour la présentation du vœu. Explication de vote, Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Merci Monsieur le Maire. Nous partageons aussi la garantie de la tranquillité publique avenue de Clichy. Nous tenons tout de même aussi à rappeler que cette avenue est très riche de ses habitants et ses habitantes, de ses commerçants, restaurateurs qui relèvent d'une mixité que nous admirons. Pour nous, ce vœu est principalement une réponse policière qui n'est ni suffisante ni efficace. La sécurité est une sécurité économique, une sécurité alimentaire, une sécurité climatique. C'est l'ensemble de ces sécurités qui amènent ensuite à la tranquillité publique. Nous tenons aussi à dire que la police municipale a déjà été déployée sur plusieurs opérations, que ce soit 17e ou 18e, et un service spécifique a été mis en place afin d'assurer une présence sécuritaire, une prise de contact et une distribution de flyers après l'agression que vous avez évoquée. Enfin, vous évoquez dans votre vœu le renforcement de la vidéosurveillance alors qu'en parallèle, bien souvent, vous nous rappelez la mesure de la dépense publique. Avant d'ajouter quelconque vidéosurveillance que ce soit, nous aimerons bien avoir des études, des chiffres qui prouvent l'efficacité de celles-ci parce que je ne les ai pas trouvés. Merci.

M. BOULARD : Merci. Il suffit d'aller au commissariat et vous verrez des victimes qui retrouvent leurs agresseurs grâce aux caméras de vidéoprotection. Vous ne devez pas rencontrer les victimes souvent, ni aller au commissariat, et vous verrez comment tout cela est organisé. Explication de vote, Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : J'aimerais juste d'abord avoir une pensée parce que le 27 juillet, ce qui s'est passé dans notre arrondissement n'est pas rien. En plein jour, trois femmes âgées de 19, 24 et 36 ans ont été attaquées au couteau. J'aimerais penser à elles. J'ai lu qu'elles étaient chacune sorties de l'hôpital et j'aimerais leur souhaiter d'abord un bon rétablissement et adresser, au nom de ce Conseil, toutes nos pensées. Je me souviens aussi du sentiment de peur qui a suivi l'alerte de cette attaque. Je me souviens avoir reçu d'ailleurs plusieurs messages de consœurs qui étaient à proximité du tribunal judiciaire de Paris, porte de Clichy, qui me disaient être inquiètes après cette attaque au couteau. Ce n'est pas rien et ce sentiment de peur qui s'en est suivi met encore en lumière le sentiment d'insécurité persistant qui fait que trop de femmes encore aujourd'hui ont peur dans les rues de Paris. C'est une réalité. Trop de femmes ont développé même des techniques d'évitement, c'est-à-dire que nous faisons semblant d'être au téléphone dans la rue, nous disons à une amie que nous sommes bien rentrées, nous nous tenons au courant, nous allons privilégier une rentrée en taxi plutôt que de prendre les transports en commun. Ce sentiment d'insécurité et cette insécurité sont des réalités du quotidien des Parisiennes à Paris. Leur sécurité passe aussi par une présence accrue de policiers. Les policiers ne sont pas nos ennemis, ils sont là pour nous protéger et parfois même au péril de leur vie. Je tiens aussi à leur rendre hommage. S'agissant des caméras vidéo de protection, dans ma vie

professionnelle, je suis quand même avocate, j'interviens aux côtés de victimes d'infractions pénales et je dois le dire que, oui, dans des dossiers, cela a permis l'élucidation rapide des enquêtes, cela a permis que derrière, il y ait un procès rapide et cela a permis d'obtenir pour les victimes une indemnisation et d'être reconnue dans leur statut. C'est une réalité du terrain, c'est une réalité de la protection de chacune et chacun, de toutes les Parisiennes, de tous les Parisiens et notamment des plus vulnérables.

M. BOULARD : Merci, Rachel-Flore Pardo, pour votre explication de vote et le soutien évidemment unanime de notre Conseil d'arrondissement aux victimes qui sont indemnes, mais qui ont été évidemment marquées. L'individu a pu être neutralisé très rapidement grâce à une solidarité de proximité, de voisins, de personnes très courageuses que nous allons revoir prochainement, et d'habitants qui sont descendus de leur immeuble pour intervenir et coordonner une intervention pour mettre hors d'état de nuire l'individu. Je tenais aussi à le dire.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que l'avenue de Clichy constitue un axe majeur de circulation, de commerce et de vie locale, partagé entre les 17e et 18e arrondissements et fréquenté quotidiennement par de nombreux habitants, salariés et usagers ;
Considérant les difficultés de tranquillité publique régulièrement signalées sur plusieurs secteurs de l'avenue et de ses abords, notamment en matière de regroupements, nuisances nocturnes, occupations de l'espace public et comportements générateurs d'insécurité ;
Considérant les points de vigilance régulièrement constatés dans le 17e arrondissement, notamment aux abords de la rue Gilbert-Cesbron, du secteur de La Fourche et de la rue Hélène ;
Considérant que ces difficultés ne s'arrêtent pas aux limites de l'arrondissement et concernent également, côté 18e, le secteur de l'impasse des Deux-Nèthes et de la rue Capron, justifiant une approche coordonnée sur l'ensemble de l'axe ;
Considérant l'agression grave survenue cet été à proximité de la rue Gilbert-Cesbron, qui a fortement marqué les riverains et rappelle la nécessité d'une vigilance renforcée sur ce secteur en journée et de nuit ;
Considérant que la sécurisation durable de l'avenue de Clichy suppose une mobilisation complémentaire de la Police nationale et de la Police municipale, ainsi qu'une coordination étroite entre les services compétents et les mairies d'arrondissement concernées ;
Geoffroy Boulard, Sonia Hazarabedian, Alix Bougeret, Paul Hatte, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- *que le Préfet de police renforce la présence visible et les passages réguliers de la Police nationale avenue de Clichy et dans les voies adjacentes, avec une attention particulière aux secteurs Gilbert-Cesbron, La Fourche, rue Hélène, impasse des Deux-Nèthes et rue Capron ;*
- *que la Ville de Paris renforce parallèlement la présence de la Police municipale sur cet axe, notamment en soirée et la nuit, afin de lutter contre les nuisances, regroupements et occupations problématiques de l'espace public ;*
- *qu'une coordination opérationnelle renforcée entre la Préfecture de police, la Police municipale, les mairies des 17e et 18e arrondissements soit mise en place afin d'assurer un traitement cohérent et continu de l'ensemble de l'avenue de Clichy ;*
- *qu'un point spécifique de sécurisation de l'axe soit organisé afin d'identifier les besoins complémentaires en matière de vidéoprotection, de présence policière et de traitement des établissements ou situations contribuant aux troubles constatés.*

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026051 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 5
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-26-202

OBJET : V172026052 Vœu relatif à la création d'un régime de terrasse estivale à amplitude horaire réduite et à redevance proportionnée

Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 52 présenté par Paul Hatte, dont nous avons l'explication de vote d'Estelle Naud qui valait aussi pour ce vœu.

M. HATTE : Merci Monsieur le Maire. J'ai plusieurs choses à vous dire. Je voudrais revenir sur votre explication, cela me permet de le faire. Je souhaiterais quand même que les juristes de la Ville de Paris vous le disent, en ce qui concerne le sujet des droits de terrasse, il faut savoir que cela ne relève pas du règlement des étalages et terrasses du tout, cela relève d'une délibération de 2003, d'un arrêté tarifaire du 28 janvier 2026 et d'une délibération de 2006, ainsi que d'une délibération de 2011. Par conséquent, ce n'est absolument pas l'objet du règlement des étalages et terrasses concernant les premiers sujets de mise à jour du prix de la voirie. Ce qui est quand même formidable, c'est d'arriver à ne pas voter pour des vœux pareils. C'est toujours la même chose, c'est-à-dire que vous réfléchissez, mais vous ne votez pas pour. Je ne suis même pas sûr que nous arriverons à faire voter un seul vœu consensuel avec vous. Par exemple pour ce vœu-là, nous verrons, je souhaite que vous le votiez. Le deuxième vœu qui n'est quand même pas polémique concerne tout simplement les terrasses estivales. C'est encore un sujet de proratisation du temps, je ne crois pas que ce soit choquant. L'idée est tout simplement de proposer que dans le règlement des étalages et terrasses soit testé le fait d'autoriser des terrasses uniquement le midi, c'est une demande qui m'est parvenue de certains commerces qui ne sont pas ouverts le soir et qui ne souhaitent pas payer des droits équivalents aux autres et qui, par conséquent, ne déposent pas de demande. Ce serait même une manne financière pour la Ville de Paris, puisqu'elle gagnerait de l'argent sur ces commerces qui aujourd'hui ne demandent pas de droit de terrasse. Je pense qu'un vœu, aujourd'hui dans ce Conseil, a quand même vocation à aller peut-être orienter le règlement des étalages et terrasses, participer à ce débat. La question est : êtes-vous pour ou contre le fait que nous imaginions que cette idée aille dans le règlement des étalages et terrasses ? En tout cas, nous sommes pour.

M. BOULARD : Pour la liberté, proposée par ce vœu. L'explication de vote a déjà été faite. Pas d'autre explication de vote ? Nous passons au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que l'article TE.1 du règlement des étalages et terrasses de la Ville de Paris prévoit que, du 1er avril au 31 octobre, l'exploitation des terrasses estivales autorisées est permise tous les jours jusqu'à 22 heures, sans qu'aucun régime d'amplitude horaire réduite ne soit prévu, de sorte qu'un exploitant n'a le choix qu'entre une terrasse à pleine amplitude et l'absence de terrasse ;
Considérant que l'arrêté municipal tarifaire du 28 janvier 2026 fixe le droit de voirie des terrasses estivales à 203,31 euros par mètre carré en deuxième catégorie de commercialité et à 118,98 euros en troisième catégorie, et dispose que ces droits sont appréciés « de façon forfaitaire et indivisible » sans « abattement mensuel ou calcul au prorata temporis » ;
Considérant qu'une terrasse estivale, exploitable sept mois, est ainsi facturée au mètre carré 17 % de plus qu'une terrasse ouverte implantée au-delà du tiers du trottoir et exploitable toute l'année ;
Considérant que le même arrêté tarifaire prévoit déjà un calcul au prorata temporis pour les terrasses fermées et les terrasses ouvertes munies d'écrans parallèles, ainsi qu'une exception expresse de proratisation pour les écrans des contre-terrasses de l'avenue des Champs-Élysées, de sorte que le mécanisme sollicité existe déjà dans le droit parisien ;
Considérant qu'un nombre significatif d'établissements du 17e arrondissement, notamment dans les secteurs tertiaires des Batignolles, de la Porte Maillot, de Champerret et de Pereire, réalisent l'essentiel de leur activité au service du déjeuner et renoncent à solliciter une terrasse estivale dont le coût forfaitaire n'est pas soutenable pour un seul service quotidien ;
Considérant que les atteintes à la tranquillité du voisinage visées à l'article DG.13.1 du règlement se concentrent en soirée, et que les oppositions exprimées par les riverains portent le plus souvent sur l'exploitation nocturne et non sur l'usage diurne du trottoir ;
Considérant qu'en 2025, sur 1 704 nouvelles demandes de terrasses estivales déposées à Paris, 584 seulement ont été acceptées ;
Considérant que l'article A6 du règlement confie aux mairies d'arrondissement l'élaboration de chartes locales fixant, pour des voies ou secteurs précisément délimités, des règles particulières adaptées notamment aux secteurs résidentiels, et que l'article TE.2.2 prévoit que ces chartes peuvent comporter des dispositions spécifiques applicables aux terrasses estivales ;
Considérant que les terrasses estivales sur trottoir et en voie piétonne sont composées d'un mobilier léger rangé en dehors des heures d'exploitation en application de l'article TE.2.3.2, ce qui rend une amplitude réduite matériellement praticable ;
Considérant que le maire de Paris a annoncé un toilettage du règlement des étalages et

terrasses ainsi qu'une accélération de l'instruction des demandes, et que la saison 2026 s'achève le 31 octobre prochain ;
Geoffroy Boulard, Paul Hatte et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :
1. La Ville de Paris crée, à l'occasion de la révision annoncée du règlement des étalages et terrasses, un régime optionnel de terrasse estivale à amplitude horaire réduite, dite « terrasse estivale de jour », dont l'exploitation serait autorisée jusqu'à une heure fixée en milieu d'après-midi, seize heures par exemple, sur demande expresse de l'exploitant ou sur proposition de la mairie d'arrondissement, et sans modification du régime de droit commun ;
2. Ce régime soit ouvert aux terrasses estivales implantées sur trottoir et en voie piétonne, et que son extension aux contre-terrasses estivales sur stationnement fasse l'objet d'une étude distincte tenant compte du maintien permanent du platelage ;
3. Le droit de voirie applicable à ce régime soit proportionné à l'amplitude horaire autorisée, par une réduction de l'ordre de la moitié du tarif de droit commun, et que le Conseil de Paris soit saisi des modalités de calcul correspondantes en vue de leur intégration à l'arrêté tarifaire 2027 ;
4. L'amplitude autorisée soit mentionnée dans l'arrêté municipal et affichée en vitrine au titre de l'article DG.12, son non-respect exposant aux sanctions administratives prévues à l'article DG.20 et relevant du contrôle de la Police municipale ;
5. Les mairies d'arrondissement puissent proposer, dans le cadre des chartes locales prévues à l'article A6, l'application de ce régime à des voies ou secteurs résidentiels précisément délimités ;
6. Le 17e arrondissement se porte volontaire pour une expérimentation de ce régime dès la saison 2027 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026052 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 34 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 5

DELIBERATION N° 17-26-203

OBJET : V172026056 Vœu relatif à l'organisation d'un événement dédié à la prévention du VIH/SIDA et la lutte contre la sérophobie à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida

Présenté par l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 56, présenté par l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e présenté par Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. La Ville de Paris a pris un engagement depuis plusieurs années, avec le titre « Un Paris sans SIDA », avec un objectif de zéro contamination à Paris d'ici 2030. Sur les réseaux sociaux, malheureusement, nous voyons exploser la désinformation, notamment vis-à-vis de notre jeunesse. Du coup, nous avons une augmentation des risques pour tous les publics. Cette désinformation sur internet et sur les réseaux sociaux stigmatise aussi fortement les personnes séropositives sous traitement, qui aujourd'hui en France majoritairement sont précarisées avec un taux de suicide élevé. Oui, la sérophobie existe. Nous savons que la Mairie du 17e est très attachée sur les sujets de santé des habitantes et des habitants de l'arrondissement. L'idée est d'organiser une conférence dans tous les arrondissements sur ce sujet pour se mobiliser, pour rappeler ce sujet important. Paris a longtemps été la ville qui finançait le plus au monde la lutte contre le SIDA. J'englobe Paris et les mairies d'arrondissement qui appelaient à mobiliser des dons. C'est un sujet qui nous tient à cœur. J'espère que le vœu sera voté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. L'explication de vote par Sarah Derhy, notre adjointe à la santé en charge également du conseil de quartier Ternes-Maillot.

Mme DERHY : Merci, Monsieur le Maire. Nous appellerons à voter favorablement ce vœu. En effet, la Mairie du 17e a engagé depuis maintenant de nombreuses années une programmation particulièrement riche en termes d'événements de prévention, de sensibilisation, de dépistage autour des grandes thématiques de santé publique à destination des habitants de notre arrondissement. A titre d'exemple, juste pour ce qui concerne ce mois d'octobre, nous avons pas moins de cinq événements de prévention, de dépistage qui sont prévus à destination du grand public, gratuits pour les habitants, toujours en partenariat avec différentes associations, CPTS, structures professionnelles

avec qui nous travaillons de façon très étroite. Vous l'avez dit, la prévention du VIH est évidemment une priorité de santé publique, notamment dans une ville comme Paris, puisque nous avons une incidence de la maladie qui est une des plus élevées par rapport au niveau national. La prévention et le dépistage du VIH nécessitent une coordination des acteurs, centres de santé sexuelle, laboratoires de ville, professionnels, associations. C'est un rôle de coordination pour lequel nous nous employons quotidiennement. Dans le vœu, vous parliez également de certaines données disponibles sur COINCIDE, qui est un dispositif avec l'Observatoire régional de santé. Je suis allée voir un peu plus en détail ces données, nous pouvons observer que la proportion de diagnostics précoces chez les femmes est meilleure dans le 17e par rapport à la moyenne parisienne, mais également que la prise en charge, l'accessibilité à un médecin généraliste sur ce sujet-là est aussi plus élevée. C'est fort de ces engagements que nous organiserons un événement dédié à la sensibilisation à la prévention du VIH, à la lutte contre la sérophobie le 1er décembre, ainsi qu'une illumination en rouge de la Mairie et le port de ruban rouge par les agents de la mairie comme c'est le cas chaque année.

M. BOULARD : Merci. La parole à Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je tenais simplement à dire, au nom de Benjamin Mallo et moi, notre soutien à ce vœu, et plus largement notre soutien aux actions de prévention que peuvent initier à la fois la Ville et les mairies d'arrondissement. Je crois que c'est, sur les enjeux de santé publique, l'action majeure que nous pouvons avoir et je crois que Paris peut être, pour la prévention de ces maladies notamment, un phare à la fois en France et à travers le monde, donc nous voterons favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que près de 181 000 personnes vivent avec le VIH en France et qu'environ 3 400 nouvelles contaminations sont encore répertoriées chaque année, selon Santé publique France ;
Considérant que l'Ile-de-France demeure historiquement l'une des régions les plus touchées par l'épidémie de VIH en France ;
Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à atteindre un Paris sans Sida en 2030 en partenariat avec les associations, les professionnels de santé et les acteurs de la prévention ;
Considérant que les politiques de prévention, d'information et de dépistage menées à Paris ont permis, entre 2014 et 2023, une diminution de 33 % du nombre de nouveaux diagnostics, passé d'environ de 1 000 à un peu plus de 650 par an ;
Considérant que les progrès thérapeutiques ont profondément transformé la vie avec le VIH et qu'une personne vivant avec le VIH sous traitement, dont la charge virale est indétectable, ne transmet plus le virus, même à ses partenaires sexuels ;
Considérant qu'en dépit de cette réalité scientifique, les personnes vivant avec le VIH continuent de faire l'objet de sérophobie et de discriminations ;
Considérant que cette sérophobie est notamment alimentée par une méconnaissance des modes de transmission et des préjugés sur les personnes contaminées, la majorité des personnes vivant avec le VIH/Sida étant des femmes ;
Considérant que les connaissances des jeunes générations sur le VIH demeurent insuffisantes et connaissent même une inquiétante dégradation ;
Considérant que selon une enquête OpinionWay réalisée pour le Sidaction en 2026, 42 % des 15-24 ans pensent que le VIH peut se transmettre par un baiser et 78 % pensent qu'une personne séropositive sous traitement peut transmettre le virus lors d'un rapport sexuel non protégé ;
Considérant que selon cette même enquête, 58 % des jeunes déclarent qu'ils seraient mal à l'aise dans au moins une situation impliquant une personne séropositive dans leur entourage ;
Considérant que cette méfiance concerne également la vie professionnelle, puisque 44 % des jeunes interrogés considèrent qu'une personne séropositive exerçant un métier de santé peut représenter un danger pour les autres ;
Considérant que ce manque d'information alimente la stigmatisation et les discriminations à l'égard des personnes vivant avec le VIH qui sombrent dans la précarité, la dépression et l'exclusion sociale ;
Considérant que l'information, la prévention et la lutte contre les préjugés et les discriminations à l'égard des personnes vivant avec le VIH demeurent des enjeux majeurs de santé publique ;
Considérant que d'après les informations recueillies par COINCIDE (CartOgraphie INfra-départementales des nouveaux diagnostiCs VIH en Île-de-France) la proportion de diagnostics tardifs dans le 17e est supérieure à la moyenne parisienne.
Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de maintenir un haut niveau de mobilisation et de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population, et notamment des jeunes générations ;
Les élu·es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17e émettent le vœu que :
- La Mairie du 17e organise un événement ouvert au grand public dédié à la sensibilisation, la

prévention du VIH/Sida et la lutte contre la sérophobie le 1er décembre 2026, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité, le vœu V172026056 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-26-204

OBJET : V172026055 Vœu relatif à la révision du règlement intérieur de la commission de désignation des logements sociaux du 17e

Présenté par l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous passons au vœu 55 présenté par Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souhaiterais en introduction de ce vœu souligner que la mairie du 17e arrondissement est plutôt pionnière en matière de commission de désignation de logements sociaux, aussi bien sur le fait que l'opposition puisse bien y avoir accès, je sais que ce n'est pas le cas dans toutes les mairies d'arrondissement, et aussi sur la rédaction et la publication d'un règlement intérieur, je sais qu'il n'existe pas partout et d'ailleurs, plusieurs arrondissements sont en train de travailler sur le sujet. Je voulais commencer par cette note positive.

Ceci étant posé, nous pensons que nous pouvons aller plus loin en termes d'ouverture et de transparence. Nous le savons, le logement est un sujet de préoccupation pour les Parisiennes et les Parisiens, de fortes attentes, et qui n'a pas entendu par exemple au détour d'une campagne électorale « Il n'y a pas moyen d'avoir un logement ? ». Je pense que nous l'avons toutes et tous entendu, ce qui montre bien à quel point il y a une méconnaissance profonde des mécanismes d'attribution, et que malheureusement, peut-être aussi il faut le dire, certaines anciennes vieilles pratiques ont conduit certains à croire que finalement nous avions une sorte de baguette magique pour attribuer un petit peu à la tête du client. Nous savons que la réalité est toute autre, mais tout le monde n'est pas au courant. C'est pour cela que nous proposons sur le modèle de ce qui se fait déjà au niveau de la Ville de Paris, d'avoir un tirage au sort pour que des citoyens volontaires dans le 17e puissent assister aux délibérations et prendre part, ce qui serait un signe fort d'ouverture. Par ailleurs, nous souhaitons également préciser certaines dispositions concernant le fonctionnement de la Commission. Il apparaît une omission regrettable, c'est-à-dire que dans le règlement actuel, il n'est pas question de la cotation de la Ville de Paris, qui est pourtant un indicateur qui n'est pas juste un chiffre, mais qui permet vraiment d'analyser de façon précise et fine les difficultés des personnes et les raisons pour lesquelles elles sont légitimes pour solliciter un logement social. Cela ne peut pas être le seul critère, mais il n'empêche qu'il faut que cet élément soit bien pris en compte et que cela figure de façon explicite dans le règlement intérieur. Nous souhaitons aussi que l'objectif d'attribution de 25 % de logements sociaux pour les agents de la Ville de Paris figure de façon explicite dans le règlement. Nous souhaitons aussi le retrait de la mention : « La Commission étudie prioritairement les candidatures des personnes habitant ou travaillant dans le 17e ». Il nous semble que notre mandat n'est pas uniquement pour les personnes qui sont déjà là et qu'au regard de l'extrême tension sur le marché locatif parisien, qui est lié notamment au fait qu'il y a trop de multipropriétaires, il est important que nous puissions avoir une approche plus souple, que des considérations d'ordre d'urgence sociale soient plus importantes que le fait que ces personnes résident déjà dans le 17e. Ce sont les propositions que nous souhaitions vous soumettre.

M. BOULARD : Merci pour ces propositions. Explication de vote ? Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : Nous partageons un certain nombre des dispositions de ce vœu. Ce qui nous dérange, c'est la demande de retrait de la mention, je la cite : « La Commission étudie prioritairement les candidatures des personnes habitant ou travaillant dans le 17e ». Je vous fais simplement remarquer que ce n'est pas seulement les personnes qui habitent dans le 17e qui sont prioritaires, mais aussi celles qui y travaillent. Je crois que pour de nombreuses familles, notamment pour faciliter la vie quotidienne, il est quand même intéressant de faciliter l'accès à celles et ceux qui travaillent dans le 17e à ces logements sociaux. C'était notre point.

M. BOULARD : Merci. C'est très clair. Scévole de Livonnière, au nom de la majorité de l'arrondissement.

M. DE LIVONNIERE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chère Estelle, je te tutoie parce que tu sièges avec moi dans le huis clos de la commission, je trouve le vœu vraiment remarquable. Il est étayé, à deux doigts d'être obséquieux sur l'action de la Mairie d'arrondissement précurseure, mais également sur les investissements faits par

Valérie Pécresse sur la mobilité des habitants dans la région Île-de-France. C'est un des considérants que tu soulignes. Merci pour ces compliments. Maintenant, il faut passer au réel. Juste au-dessus du lien sur le règlement intérieur, il est précisé qu'il est fait mention de la cotation, premièrement. Deuxièmement, le règlement intérieur – je parle du site internet – sans nommer la cotation, reprend les éléments de la définition de la cotation qui ont été établis avant même que la cotation parisienne n'ait été établie.

Ensuite, il y a un autre mot que tu n'as pas prononcé, c'est l'assignation à résidence. C'est ton humour assez caustique, comme Monsieur Prescovic, que nous connaissons bien, mais cela n'a pas lieu d'être. L'assignation à résidence, si nous pouvons en parler, je pense que nous pouvons parler des 50 % de demandeurs qui sont déjà dans le parc social assignés à résidence, qui attendent des mutations. Enfin, les habitants sont présents, tu le sais. Il y a les associations de locataires qui tournent et qui sont bien volontaires, qui sont là pour juger des éléments tangibles. Nous ne disons plus « anonymiser », nous disons « pseudonymiser ». Il y a eu une vraie décision administrative là-dessus. Je pense qu'ils sont d'une grande aide aussi quand nous devons décider le sort des personnes. Ce sont des cas sensibles aussi. J'entends à ce que nous restons plutôt en huis clos sur la sensibilité des dossiers plutôt que d'ouvrir sur la place publique, ce que pourrait être des habitants tirés au sort. La Commission de logement n'est pas une vitrine. Nous arrivons à trouver des solutions. Je te demanderais de retirer ce vœu parce que finalement, la Mairie d'arrondissement est le seul moment où les habitants du 17e peuvent avoir un espoir d'être entendus. Je te le rappelle, dans les désignations et au final dans les attributions, nous n'avons que 12 % des logements du 17e. Ce n'est pas énorme. Tout le reste se fait par tableur Excel. Cela pourrait être une intelligence artificielle. Dans le 17e, une intelligence humaine, s'il te plaît. Donc je te demande de retirer ton vœu.

M. BOULARD : Merci pour l'explication de vote. Estelle Naud.

Mme NAUD. : Je ne retirerai pas ce vœu. Par ailleurs, je ne sais pas très bien ce que le tutoiement vient faire là-dedans. Je suis navrée. J'ai quand même constaté à plusieurs reprises qu'il y a une forme de condescendance, quand aussi bien ma collègue Jeanne Ouvret et moi parlons, que vous ne faites pas pour nos collègues masculins donc, peut-être des idées à creuser pour la suite. Par ailleurs, nous partageons la frustration de ne pas avoir plus de logements attribués. Il suffirait, par exemple, que la Mairie du 17e soit plus engagée sur le sujet du logement social et peut-être que nous pourrions résoudre un certain nombre de frustrations. Sur une note plus positive, j'étais pour le coup ravie, lors de la dernière Commission d'attribution, de constater que des préemptions qui avaient été votées récemment, pas en Conseil d'arrondissement, permettaient d'avoir des logements à attribuer. C'était une belle victoire, et c'est bien la preuve que la politique permet de faire des choses concrètes. Bien sûr que je maintiens le vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. La cotation de la Ville est bien utilisée dans l'examen des dossiers en commission. Je rappelle aussi que les habitants ont la possibilité – ce n'est pas le cas dans tous les arrondissements – d'être informés sur le fonctionnement du logement social à Paris, puisque nous avons des forums Habitat social tous les mois pour toutes les personnes qui veulent venir, et qui sont reçues à la suite dans des entretiens individuels, évidemment limités en temps, mais qui permettent aux habitants de s'exprimer et de présenter leurs demandes ou leur situation particulière. Je tiens à dire que d'autres mairies d'arrondissement ne s'embarrassent pas beaucoup avec les demandeurs de logements. Il suffit d'aller dans le 18e arrondissement, où nous vous expliquons clairement qu'il faut aller chercher en première couronne un logement social et arrêter de demander des rendez-vous ou de faire une demande de logement. Je veux bien entendre vos compliments et je vous en remercie, mais je ne dis pas que tout est parfait. Nous aimerions avoir davantage de logements. La pression est très forte. Un peu plus de 11 000 demandeurs de logements qui habitent le 17e, qui sont pour une partie dans le logement social, qui demandent et qui n'ont pas de réponse dans des délais finalement acceptables. Je veux bien que vous disiez qu'il n'y a plus de priorité, qu'il faut que tout le monde puisse venir. La Mairie de Paris a un système central, Loc'Annonces, uniquement sur Internet. Qui choisit derrière ? Nous ne le savons pas. À la Mairie du 17e, il y a une commission pluraliste. L'opposition y siège, vous y siégez. Lors de la dernière mandature, l'opposition n'y siégeait pas beaucoup, puisque 85 % d'absence, quand même, sur les dernières commissions. Je veux bien que nous recevions des leçons de l'opposition. « Ce n'est pas nous », mais vous êtes dans une forme de continuité, excusez-moi de vous le dire. Le tirage au sort, rendre tout cela public… vous savez, ce sont des dossiers sensibles, des situations humaines. L'urgence est traitée et fait partie aussi des critères. C'est une commission qui peut sans doute s'améliorer. Les 25 %, c'est évidemment aussi important pour les agents municipaux, mais vous le savez, nous avons rendu de manière très transparente aussi les résultats et les bilans. Nous voyons aussi que nous avons des agents qui refusent plus que les demandeurs les logements qui sont proposés. C'était en tout cas des enseignements ces dernières années. Nous verrons cette année ce qu'il en est dans le rapport d'activité qui sera présenté en début d'année 2027, mais c'est aussi un sujet. Les 25 %, nous sommes tout à fait pour. Nous le faisons. Nous le ferons aussi sur l'AP-HP, qui nous a demandé aussi, avec 5 % que nous allons attribuer à du personnel hospitalier.

Voilà pour compléter.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant le volontarisme de la Ville de Paris en matière de création de logements sociaux ayant permis d'en doubler le nombre en 20 ans, soit un total de 276 032 au 1er janvier 2025, c'est-à-dire une hausse de 130 316 logements depuis la loi SRU de 2001, représentant aujourd'hui 23,2% du parc des résidences principales dans la capitale et près de 17 637 dans le 17e arrondissement.
Considérant la persistance d'une forte tension sur l'accès au logement social en raison du

décalage entre le nombre de logements - 271 906 - et celui des 320 000 ménages inscrits comme demandeurs de logement social ;
Considérant que le nombre important de demandes s'explique notamment par la difficulté d'accès au logement et le renchérissement des loyers dans le parc privé parisien, dans un contexte marqué par une forte concentration de la propriété immobilière, 58% des logements en location à Paris étant détenus par des propriétaires de cinq logements et plus, ces dynamiques pesant sur le pouvoir de vivre des Parisiennes et des Parisiens et leur capacité à se loger dignement ;
Considérant l'exigence de transparence dans les procédures d'attribution de logement sociaux ;
Considérant le choix précurseur de la Mairie du 17e d'élaborer et de diffuser publiquement un règlement intérieur de la commission de désignation de l'arrondissement afin de rendre plus lisible et accessible le processus de désignation ;
Considérant l'ouverture depuis octobre 2015 par la Ville de Paris de sa commission de désignation des candidat·e·s aux logements sociaux à tous les Parisiennes et Parisiens qui le souhaitent, sur inscription et après tirage au sort ;
Considérant la nécessité de décliner dans le 17e arrondissement l'objectif parisien de réserver 25% des logements sociaux aux agents de la Ville de Paris ;
Considérant la grande mobilité des personnes vivant à Paris ou désireuses de s'y installer ;
Considérant que les considérations d'urgence locative et sociale doivent jouer un rôle déterminant dans le processus de sélection conduisant à la désignation, quel que soit l'arrondissement d'origine de la personne concernée, et la nécessité de lutter contre l'assignation à résidence territoriale ;
Considérant l'absence de mention dans la rédaction actuelle du règlement intérieur de la cotation de la Ville de Paris, outil qui permet d'objectiver la sélection des ménages demandeurs de logement selon un calcul de nombre de points qui classe, à partir de critères transparents, les demandes de manière équitable et objective en fonction de leur situation.
Les élu·es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :
- Que soit ajouté à l'alinéa concernant la sélection des candidats en amont de la commission à partir de l'application AIDA (« Accueil et Information des demandes et attribution de logement ») la mention « en tenant notamment compte de la cotation de la Ville de Paris. » ;
- Que soit retirée la mention « La Commission étudie prioritairement les candidatures des personnes habitant ou travaillant dans le 17ème » ;
- Que soit ajoutée à l'alinéa portant sur la prise en compte du critère professionnel pour le « personnel municipal, police, sapeurs pompiers, personnels de santé » la mention « en veillant au respect de l'objectif d'attribution de 25% de logements sociaux pour les agents de la Ville de Paris » ;
- Que soit introduite la possibilité pour les habitantes et habitants du 17e de siéger à la commission de désignation des logements sociaux de l'arrondissement à la suite d'une inscription préalable et d'un tirage au sort des volontaires.

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026055 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 5 Suffrages exprimés contre : 32 Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-26-205

OBJET : V172026057 Vœu relatif à l'insuffisante desserte de la gare Pont Cardinet par la ligne L

Présenté par l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 57 du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e, présenté par Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Ce vœu porte sur l'insuffisante desserte de la gare de pont Cardinet par la ligne L. Nous le savons, c'est une ligne extrêmement empruntée, qui représente sur une année près de 300 000 voyages par jour. Elle dessert 76 km et 36 gares, dont celle de Pont Cardinet qui est localisée dans le 17e, et c'est notamment une ligne qui joue un rôle décisif en matière de desserte du pôle économique de La Défense. La Défense, je le rappelle, ce sont 200 000 salariés, dont 85 % qui empruntent les transports en commun, et ils ont bien raison. Ce sont aussi, parmi les usagers de cette ligne, des étudiants et globalement des jeunes actifs qui se retrouvent aujourd'hui excédés par la dégradation du réseau. Considérant que le temps d'attente classique est de 12 minutes et qu'il peut des fois aller jusqu'à 20 voire 25 minutes, nous comprenons que, dans des périodes de semaine avec beaucoup de personnes qui se déplacent au même moment, ce soit très compliqué, avec un impact aussi bien sur la qualité de vie de ces personnes, le fait qu'elles puissent accéder à leur travail dans des bonnes conditions le matin. Nous souhaitons donc que la Mairie du 17e tire ce signal d'alerte auprès de la région Île-de-France, puisque la ligne L relève de la compétence Île-de-France Mobilités, qu'elle a été attribuée en mai 2025 à SNCF Voyageurs et le Code des marchés publics dit que ce marché ne nécessite pas une nouvelle procédure de modification ou de mise en concurrence lorsque ce sont des modifications non substantielles.

Par conséquent, une augmentation de fréquence de la desserte – puisqu'encore une fois 12 minutes, c'est quand même énorme, nous pourrions imaginer de réduire par exemple à cinq minutes ce temps – une telle modification ne nécessiterait pas une nouvelle mise en concurrence.

Il serait donc tout à fait possible que la Région s'engage sur le sujet. Nous souhaiterions que la Mairie d'arrondissement interpelle la Région. Nous savons qu'il y a des liens forts entre ces deux exécutifs. C'est pour cela que nous souhaiterions que le Conseil d'arrondissement se prononce sur le sujet.

M. BOULARD : Vous êtes bien renseignée, Estelle Naud. La parole au nom de la majorité d'arrondissement pour une explication de vote est à Jean-Philippe Luce, conseiller régional, conseiller d'arrondissement, délégué aux mobilités.

M. LUCE : Merci, Monsieur le Maire. Je tiens d'abord à dire évidemment que – et vous le savez – nous avons une attention toute particulière pour la qualité de vie d'habitants du 17e, pour leur quotidien et leur façon de se déplacer pour aller au travail, pour ceux qui travaillent, mais nous sommes un peu surpris de voir ce vœu déposé ce soir dans ce forum. Vous le savez très bien, d'ailleurs, vous l'avez bien cité, et vous interpellez uniquement la région Île-de-France, puisque ce n'est pas une compétence ni de l'arrondissement ni de la Ville de Paris de traiter ce genre de sujet. Puis, il y a un point important sur ce que vous venez de dire, c'est que finalement, cette modification est substantielle. Vous dites que modifier n'est pas une modification substantielle, mais faire davantage de fréquences veut dire soit un temps de trajet allongé pour le contrat, soit davantage de trains. C'est une modification substantielle donc, c'est une modification du marché, et ce n'est clairement pas ici que cela se traite. C'est pour cela que nous sommes un peu surpris de voir ce vœu arriver là, surtout de le voir débattu dans ce forum, qui n'est pas forcément le bon endroit, puisqu'il est déjà satisfait. Vous avez dit que c'est 12 minutes. En vrai, c'est plutôt 10 minutes, mais il peut y avoir quelques aléas. Il faut voir une vraie différence entre RER et Transilien. La ligne L est un Transilien et pas un RER donc, nous ne sommes pas sur un cycle de régularité de quatre ou cinq minutes, mais sur des vrais horaires avec des périodes pleines et des heures creuses, ce qui change énormément les choses. Puis, vous évoquez des irrégularités, c'est une des lignes qui se situe dans les mieux classées en termes de régularité. Je regarde depuis le début de l'année, nous avons regardé les chiffres qui sont ouverts à tous, ce n'est pas un secret, c'est plus de 93 % de régularité. Ce n'est pas parfait. Encore, il a été dégradé parce qu'il y a eu, en mois de juin, une solidarité entre la ligne L et la ligne J, puisque des trains de la ligne J ont été mis à l'arrêt, donc l'opérateur a retiré des trains pour aider les habitants qui vont sur l'autre ligne. 10 minutes d'attente pour prendre le train pour aller à La Défense, ce n'est pas si significatif que cela. Puis, si jamais il venait à y avoir une difficulté, vous savez bien aussi qu'il y a l'opportunité de prendre – c'est un peu plus long, mais cela apporte des solutions – la ligne 14 et les RER. Nous vous proposons simplement de retirer ce vœu, parce que déjà, il est satisfait, et ce n'est clairement pas le bon forum. Si vous ne le faites pas, nous voterons contre.

M. BOULARD : Merci. Autre explication de vote ? Benjamin Mallo.

M. MALLO : Pourquoi pas. Merci, Monsieur le Maire.

M. BOULARD : C'est vous qui choisissez.

M. MALLO : Nous allons voter favorablement ce vœu. Nous partons du principe qu'il y a un constat qui a été donné par notre collègue. Je pense que ce constat devrait faire consensus, nous pouvons nous améliorer. Ce n'est pas

effectivement la bonne instance, mais c'est aussi l'occasion d'envoyer un écho au Conseil régional. Nous allons voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Estelle Naud.

Mme NAUD : Le vœu est maintenu.

M. BOULARD : Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que l'exploitation du service annuel de la ligne représente pour l'année 2025 environ 297 000 voyages par jour ;
Considérant que cette ligne, qui relie la gare de Paris-Saint-Lazare à celles de Versailles-Rive-Droite, Saint-Nom-la-Bretèche et Cergy-le-Haut sur un total de 76 kilomètres, dessert 36 gares dont la gare de Pont Cardinet, localisée dans le 17e arrondissement ;
Considérant le rôle déterminant de cette ligne en matière de desserte du pôle économique de la Défense, qui regroupe près de 200 000 salariés, dont 85 % empruntent les transports en commun ;
Considérant l'insuffisante fréquence et l'irrégularité de desserte de la gare de Pont Cardinet, avec des délais d'attente pouvant aller jusqu'à 20 minutes pour les voyageurs, y compris en semaine ;
Considérant les conséquences que cette situation peut avoir sur le quotidien des habitantes et habitants du 17e arrondissement, notamment sur leur vie familiale, leurs temps de trajet et leur organisation professionnelle, ainsi que sur leur fatigue et leur qualité de vie ;
Considérant que la ligne L relève de la compétence d'Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, placée sous la responsabilité de la Région Île-de-France, et que l'exploitation de la ligne L a été attribuée en mai 2025 à SNCF Voyageurs ;
Considérant l'article R. 2194-7 du code des marchés publics qui dispose qu'un « marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles » ,
Considérant que, le contrat d'attribution n'étant pas public, la modification de fréquence de desserte ne s'apparente pas à une modification substantielle ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026057 est rejeté.

Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 7 Suffrages exprimés contre : 31 Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-26-206

OBJET : V172026058 Vœu relatif au soutien d'expérimentation de caisse alimentaire inspirée de la Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable droit à une alimentation saine, de qualité, durable et choisie

Présenté par Jeanne Ouvret et Anthony Rodrigues.

M. BOULARD : Nous passons au vœu 58 présenté par Jeanne Ouvret et Anthony Rodrigues et eux seuls. Anthony Rodrigues le présente.

M. RODRIGUES : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Bien se nourrir est un droit et non un privilège. Pourtant, dans le pays de la gastronomie, un étudiant sur trois saute des repas par faute de moyens, et dans l'agglomération parisienne 14,5 % des ménages franciliens sont en situation d'insécurité alimentaire. Depuis la pandémie du Covid-19, les files d'attente de l'aide alimentaire ne font que grandir. Je voulais en profiter pour saluer et remercier toutes les associations d'aide alimentaire qui font un travail essentiel à Paris tous les jours de la semaine. Cependant, l'aide alimentaire n'est pas une solution soutenable pour permettre à toutes et à tous d'avoir réellement un droit à l'alimentation. En parallèle de cela, 43 % des agriculteurs se situent sous le SMIC en moyenne, selon l'Observatoire de la rémunération agricole équitable. Face à ce constat qui touche les deux extrémités de la chaîne agroalimentaire, il

faut repenser de nouveaux modèles pour permettre à la fois aux agriculteurs de vivre de leur production, et aux consommateurs de pouvoir se procurer des produits de qualité, durables, et en quantité suffisante. Du coup, la sécurité sociale de l'alimentation est une solution. Chacun et chacune cotise selon son reste à vivre, et tout le monde reçoit la même somme selon le principe d'universalité. C'est également un projet de démocratie participative, puisqu'il permet aux habitants et aux habitantes de reprendre la main sur ce qu'ils et elles veulent manger, en décidant collectivement et de manière éclairée des critères de conventionnement des produits et/ou des lieux d'achat. Il y a également un enjeu écologique bien sûr, au vu de l'impact de nos assiettes sur la santé environnementale et sur notre propre santé humaine, mais c'est aussi un enjeu de lien social, en permettant aux habitants et aux habitantes de l'arrondissement de se retrouver autour d'une cause commune, le bien-manger, et de découvrir de nouveaux commerces dans l'arrondissement, s'inscrivant pleinement dans le plan alimentation durable de la Ville.

Notre vœu propose donc :

- que la Mairie de Paris soutienne la création dès 2027 de nouvelles expérimentations inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation, dont une dans le 17e, afin de faire vivre la démocratie alimentaire locale et d'alimenter l'expérimentation nationale ;
- d'accompagner la mutualisation et le partage d'informations entre les différentes expérimentations ;
- d'accompagner les expérimentations à trouver des financements publics et privés pour pérenniser leurs projets.

Certains diront que c'est trop ambitieux, mais c'est précisément le rôle d'une expérimentation de tester, mesurer et corriger si nécessaire, et nous aurons la chance de pouvoir nous baser sur des expérimentations de caisses locales comme à Montpellier, Toulouse ou le 20e arrondissement, avec des couleurs politiques variées. Il y a 81 ans, nous avons décidé que se soigner ne serait pas nos privilèges, décidons aujourd'hui que bien manger n'en est pas un non plus, et je vous invite donc à voter favorablement pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Explication de vote pour la majorité de l'arrondissement, Agnès Toury.

Mme TOURY : Nous partageons bien sûr l'objectif de permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, de qualité et durable. Nous constatons effectivement votre constat. C'est un enjeu de justice sociale auquel nous sommes attachés. Avant de créer un nouveau dispositif, peut-être regardons déjà ce qui existe dans notre arrondissement, particulièrement notre Caisse des écoles, qui a fait depuis longtemps le choix d'une alimentation de qualité, qui a même été pionnière dans ce domaine, avec une place importante accordée aux produits biologiques durables et issus de filières responsables. Cette politique permet aujourd'hui de proposer chaque jour aux jeunes de notre arrondissement des repas de qualité, tout en poursuivant un objectif de sensibilisation à une alimentation saine et durable. Par ailleurs, nous avons récemment voté collectivement pour les premières catégories tarifaires que ces repas soient gratuits, afin qu'aucun enfant ne soit privé d'un accès à une alimentation de qualité. Nous avons également dans l'arrondissement des initiatives comme La Locale, gérée par Passerelle17, qui permet également cette distribution de produits de qualité. Nous avons, rien qu'aujourd'hui, également aussi voté l'arrivée de Proterre. Le vœu que vous nous présentez aujourd'hui propose d'aller plus loin, et notamment de soutenir de nouvelles expérimentations dès 2027, dans le 17e arrondissement. Nous ne sommes pas opposés au principe de réfléchir à de nouvelles réponses, mais avant de créer un nouveau dispositif potentiellement coûteux, il nous paraît responsable d'évaluer les expérimentations déjà engagées, notamment dans le 18e, d'en mesurer les résultats, le coût, le nombre de bénéficiaires et l'efficacité réelle. Notre approche est donc une approche prudente et responsable. La porte est cependant ouverte pour en discuter ensemble parallèlement à ce Conseil d'arrondissement. C'est dans cet esprit que nous allons nous abstenir sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. D'autres explications de vote ? Anthony Rodrigues, je vous redonne la parole.

M. RODRIGUES : Juste un petit droit de réponse, parce qu'en effet, la Caisse des écoles fait un bon travail, il est vrai, mais cela ne représente qu'une infime partie de la consommation alimentaire de l'arrondissement, la restauration collective, il faut le dire. Du coup, le principe de sécurité sociale de l'alimentation vient justement aider notamment La Locale, typiquement, qui malheureusement ne voit pas suffisamment de passages pour pouvoir se maintenir à flot. Cela permettrait justement aux habitants et aux habitantes de pouvoir aller se nourrir à La Locale ou chez Proterre. Du coup, l'expérimentation est bien entendu de faire cela. Concernant l'expérimentation du 18e, elle n'a pas encore commencé. Celles du 14e et du 20e sont en cours et en effet, je suis d'accord avec vous qu'il faut que nous puissions mieux évaluer leur impact, même s'il est encore tôt. Nous avons la chance de justement pouvoir nous baser sur des retours d'expérience de plus grosses caisses locales d'alimentation, notamment à Montpellier, qui portent leurs fruits si elles sont bien portées et mieux accompagnées. C'est du coup en cela que je proposais ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Je vous ai redonné la parole pour que vous puissiez réagir. Nous ne sommes pas contre l'idée. L'idée est aussi de partir sur une expérimentation à Paris, c'est quand même plus simple. Le bilan consolidé sur le 14e et le 20e nous intéressera et nous sommes tout à fait intéressés d'y participer – Madame Toury l'a dit – à ce stade.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais

également son rôle social et culturel, construisant l'identité, créant du lien social et luttant contre l'exclusion ;
Considérant la hausse cumulée des prix alimentaires, de 22,3% depuis 2021, et les impacts des canicules et sécheresses de l'été 2026 : augmentation des prix des produits frais de 5,8% sur un an en août 2026, un rythme observé depuis début 2024, et de 13,8% pour les légumes, qui pèsent particulièrement sur les ménages modestes, rendant l'accès à une alimentation saine plus difficile ;
Considérant que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a augmenté de 35 % depuis la crise du Covid-19, atteignant 2,54 millions de personnes accompagnées en 2026 ; à Paris, l'enquête du Secours populaire français annonce qu'environ 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire mais que nous pourrions estimer que ce chiffre serait le double voire le triple en tenant compte de tout type de public confondu qui ne franchit pas la porte des associations.
Considérant que l'aide alimentaire constitue un dispositif d'urgence, et non une réponse structurelle aux exigences de justice sociale et de droit à l'alimentation ;
Considérant qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40% des décès liés à des maladies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, d'après les avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
Considérant les inégalités sociales, économiques et géographiques d'accès à une alimentation de qualité, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, dont le constat a été dressé dans la Stratégie de Paris pour une alimentation durable ;
Considérant que, selon le rapporteur spécial des nations unies, le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne et est inscrit dans plusieurs instruments juridiques internationaux ratifiés par la France.
Considérant l'objectif du Plan Climat 2024-2030 de la Ville de Paris, de soutenir une alimentation bas carbone, durable et résiliente face au dérèglement climatique: via le développement des filières locales et biologiques, et de nouveaux espaces pour faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires durables.
Considérant les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Ville de Paris, notamment celui d'amener les ménages parisiens à acheter régulièrement des produits bio et locaux, d'augmenter la part des surfaces agricoles franciliennes, de promouvoir un régime "flexitarien" et de diminuer les pratiques alimentaires délétères pour la santé.
Considérant le rôle de l'agroécologie dans la réduction des émissions du système agricole, et dans la transition des filières pour devenir plus résiliente face aux sécheresses, inondations, canicules etc.: meilleure gestion de l'eau, présence de haies qui créent des microclimats et limitent l'érosion, utilisation de fruits et légumes souvent plus rustiques qui nécessitent 30% d'eau en moins etc. (INRAE).
Considérant que dans le système agroalimentaire actuel, la majorité des producteurs ne parviennent pas à vivre dignement de leur travail (60 % des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté), décourageant les nouvelles générations d'assurer la relève; et qu'au cours des prochaines années, la moitié de nos agriculteurs et agricultrices auront atteint l'âge de la retraite.
Considérant que le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) entend instaurer à terme un droit universel à l'alimentation, au même titre que le droit à la santé ou à la retraite, grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléché dans des structures conventionnées démocratiquement; et que par là même, la SSA apporte une réponse systémique aux enjeux de précarité alimentaire, de santé publique et de transformation du système agricole;
Considérant la proposition de loi déposée à l'assemblée en février 2025 par des parlementaires issus de différents groupes, prévoyant notamment la création d'un fonds national afin d'expérimenter des projets de caisses locales fondées sur la SSA sur une vingtaine de territoires pendant 5 ans.
Considérant la contribution de la Mairie de Paris à cette dynamique d'expérimentation nationale via le soutien de deux caisses alimentaires inspirées de la SSA dans les 14e et 20e arrondissements et de démocratie alimentaire dans le but d'initier une caisse alimentaire dans le 18e arrondissement ;
Considérant que les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne menées par les acteurs associatifs, commerçants et restaurateurs engagés implantés dans l'arrondissement créent les conditions de maturité permettant
l'émergence d'un collectif citoyen autour d'une future Caisse alimentaire.
Par conséquent, les élu.es du groupe d'Union de la Gauche et des Écologistes du Conseil du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris soutienne la création dès 2027 de nouvelles expérimentations inspirées de la Sécurité Sociale Alimentaire, dont dans le 17e arrondissement, afin de faire vivre la démocratie alimentaire locale et d'alimenter l'expérimentation nationale, ;
- La Mairie de Paris accompagne la mutualisation et le partage d'information entre les différentes expérimentations
- La Mairie de Paris accompagne les expérimentations à trouver des financements publiques et privés pour pérenniser leur projet

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026058 est adopté.

Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 5 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 33

DELIBERATION N° 17-26-207

OBJET : V172026059 Vœu relatif à la mise à disposition et à la mutualisation des locaux publics au bénéfice des associations du 17e arrondissement

Présenté par l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 59 présenté par l'Union de la gauche et des écologistes.

Mme OUVRET : Merci Monsieur le Maire. Dans notre arrondissement, les associations – nous le savons toutes et tous – ont un rôle central. Aujourd'hui, c'est un vœu qui les concerne. Nous les avons rencontrées en nombre au dernier forum des associations. La remarque qui est le plus revenue, c'est un manque de salle, un manque de local. Nous le savons, à Paris, c'est très cher. Les associations ont notamment de moins en moins de subventions de l'État. Trouver un lieu pour faire son activité devient de plus en plus difficile. Dans notre arrondissement, comme dans tous les autres, nous disposons d'un patrimoine public important, des écoles, des bibliothèques, des médiathèques, des salles municipales. Nous pensons que dans certaines conditions, et en dehors des usages habituels, elles pourraient être utilisées et mises à disposition, pour les associations. Nous posons simplement ici le fait que des choses qui existent déjà, des salles disponibles, et dans un cadre clair, structuré, sécurisé, peuvent permettre à des habitants et des habitantes de développer des projets. Notre vœu demande de recenser ces lieux-là qui existent, identifier les conditions dans lesquelles nous pourrions mutualiser nos espaces publics, tester un dispositif, et ensuite, à terme, mieux utiliser les espaces que nous avons déjà. Notre conviction est que les locaux publics soient un patrimoine collectif, dans notre arrondissement et à Paris, et nous souhaitons les mettre à disposition de ceux qui font vivre la solidarité, la culture, le sport et l'éducation dans notre arrondissement. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explication de vote, Ibrahima Koné, conseiller d'arrondissement à la vie associative, pour la majorité.

M. KONÉ : Merci, Monsieur le Maire. Ce que demande le vœu :

- recenser les locaux et équipements publics susceptibles d'être mis à disposition aux associations du 17e arrondissement ;
- clarifier leurs conditions d'utilisation, activités autorisées, horaires, modalités de réservation, contraintes éventuelles ;
- expérimenter la mutualisation de certains espaces pour faciliter leur utilisation par les associations.

Je souhaite simplement rappeler que plusieurs dispositifs existent déjà dans le 17e. La Mairie met très régulièrement ses salles à disposition du tissu associatif, pour des réunions, pour des événements. La Maison de la vie associative, également gratuite, met à disposition ses espaces. Le cas échéant, nous pouvons orienter aussi les associations vers les centres Paris Anim'. Un cadre municipal permet déjà l'utilisation de préau d'école, de certains locaux scolaires. Il y a un début d'expérimentation dans les collèges, mis à disposition des associations le week-end dans le 17e, un travail de fonds engagé dans le 17e, avec l'équipe de développement local, le GIE Paris Commerces et les bailleurs. Nous travaillons à identifier des locaux sous-utilisés, notamment dans les quartiers populaires. L'objectif est de mobiliser ces espaces au bénéfice des activités associatives et les projets d'intérêt général. Des contraintes matérielles à ne pas négliger : l'ouverture des locaux publics nécessite de prendre en compte la sécurité, le gardiennage, le nettoyage, l'accessibilité et les moyens humains disponibles. Le travail est déjà engagé, mais sa mise en œuvre doit tenir compte des réalités matérielles et des besoins des associations. Pour ces raisons, je demande donc une abstention.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote ? Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : Nous soutenons ce vœu qui va dans le bon sens pour trouver des solutions pour toutes les associations qui font vivre notre quartier et qui devrait simplement faciliter leurs activités dans le 17e arrondissement. Nous y sommes tout à fait favorables.

M. BOULARD : Merci. Des dispositifs existent. Si vous avez des associations qui n'arrivent pas à trouver, il faut nous le dire. Nous allons les aider. Une convention de 2023 a été adoptée au Conseil de Paris et permet l'utilisation temporaire d'équipements publics. Si vous avez des associations qui, dans le 17e, n'arrivent pas à accéder à une salle, il y a un élu en charge de ces questions. Ils nous sollicitent. Donnez-nous les coordonnées. Sur les lieux, vous avez eu un descriptif très précis de tout ce qui est possible. Je ne comprends pas bien l'objet de votre vœu qui n'est pas précis. Il y a des grandes idées, c'est très bien, mais des dispositifs existent, beaucoup de choses existent. Je suis un peu surpris d'entendre que nous n'arrivons pas à nous réunir dans des lieux publics. Très curieux. Vous voulez reprendre la parole sur le sujet ? Vous n'avez pas de nom d'association à nous donner ?

Mme OUVRET : J'ai cité les lieux.

M. BOULARD : Nous vous avons répondu. Vous n'avez pas cité les lieux. Nous vous avons parlé des écoles, des collèges, d'un cadre qui existe. Le Conseil de Paris l'a adopté en 2023 et donne cette possibilité aux associations.

Mme OUVRET : Le travail est en cours donc nous allons dans le même sens.

M. BOULARD : D'accord. Donc, votre vœu n'a pas d'objet.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant le rôle essentiel joué par les associations dans la vie sociale, culturelle, sportive, éducative, solidaire et citoyenne du 17e arrondissement ;
Considérant que le 17e arrondissement compte plus de 200 association actives, faisant du tissu associatif une composante majeure de la vie locale et du lien social ;
Considérant que la mise à disposition de locaux constitue un besoin particulièrement important pour les associations parisiennes, puisque 73 % d'entre elles identifient cette question comme un besoin important selon les données de l'Observatoire parisien de la vie associative ;
Considérant que la Ville de Paris reconnaît elle-même que « l'accès à un local adapté est un défi majeur pour de nombreuses associations parisiennes » et propose déjà différents dispositifs de mise à disposition de locaux permanents ou ponctuels ;
Considérant que les associations du 17e arrondissement expriment régulièrement, notamment lors des échanges avec les habitantes et habitants et à l'occasion du Forum des associations de septembre 2026, leurs difficultés à disposer de salles et de locaux adaptés à leurs activités, leurs réunions, leurs permanences, leurs formations et leurs projets ;
Considérant que la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 17e constitue déjà un outil essentiel d'accompagnement des associations et met gratuitement à leur disposition des espaces de réunion et de travail, mais que ses capacités ne peuvent à elles seules répondre à l'ensemble des besoins du tissu associatif ;
Considérant que le 17e arrondissement dispose d'un nombre important d'établissements publics, notamment écoles publiques, bibliothèques et médiathèques ainsi que d'autres équipements municipaux, pouvant, en dehors de leurs périodes d'utilisation habituelles et dans le respect de leurs contraintes de fonctionnement et de sécurité, être mis à disposition des associations de l'arrondissement ;
Considérant que la mise en commun des espaces publics, leur partage entre différents usages et leur mutualisation au bénéfice des acteurs associatifs permettent de mieux utiliser
le patrimoine public, de favoriser les rencontres et les coopérations entre
associations et de créer les conditions nécessaires à l'émergence de nouveaux projets et initiatives locales ;
Considérant qu'une meilleure connaissance de l'offre existante constitue une première étape indispensable pour faciliter l'accès des associations aux équipements publics ;
Considérant qu'une méthode de fonctionnement simple, lisible et régulièrement actualisé permettrait de donner davantage de visibilité aux possibilités de mise à disposition des locaux, en précisant pour chaque espace les conditions d'accès, les règles d'utilisation, les activités autorisées, les modalités et délais de réservation ;
Les élu·es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :
- d'engager un recensement des locaux et espaces publics susceptibles d'être mis à disposition des associations de l'arrondissement ;
- d'engager un travail sur les conditions d'utilisation, les types d'activités autorisées, les modalités de réservation ou de demande, les horaires possibles, les éventuelles contraintes ainsi que les coordonnées du service compétent ;
- de mettre en place, à titre expérimental, un premier dispositif de mise à disposition et de partage de certains espaces publics identifiés, afin de tester concrètement les modalités de

réservation, d'utilisation et de gestion de ces espaces ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026059 est adopté.

Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 7 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 31

DELIBERATION N° 17-26-208

OBJET : V172026053 Vœu relatif à la mise à disposition gracieuse et simplifiée d'un stand pour les associations locales sur les marchés extérieurs du 17e arrondissement

Présenté par l'Union du centre.

M. BOULARD : Vœu 53 présenté par le groupe Horizons et Renaissance qui concluera notre série des vœux, présenté par Benjamin Mallo.

M. MALLO : C'est un peu dans le même sujet, mais pas sur la même forme. Le 17e arrondissement a la chance de pouvoir compter sur un tissu associatif particulièrement riche et dynamique. Chaque jour, nos associations créent du lien, font vivre la solidarité, accompagnent les habitants et participent pleinement à l'animation de nos quartiers. Pourtant, toutes ne disposent pas d'un local ou de moyens suffisants, en tout cas, en termes de vitrine, pour se faire connaître et beaucoup dépendent du forum des associations qui – nous l'avons encore vu cette année – connaît un succès croissant. Dans le même temps, nos marchés de plein air sont des lieux de vie incontournables. Ils rassemblent les habitants, favorisent les échanges et offrent une visibilité exceptionnelle au cœur de chaque quartier. Il nous paraît donc naturel d'y ouvrir davantage de place aux associations locales. Il s'agit de discussions, bien évidemment, à engager. Pour qu'un emplacement soit régulièrement réservé aux associations sur les marchés extérieurs du 17e arrondissement, nous souhaitons que cet accès soit gratuit pour les associations à but non lucratif inscrites à la Maison de la vie associative et citoyenne, et sur inscription préalable. Enfin, nous demandons que la coordination soit confiée à la MVAC et, bien sûr, à la Mairie du 17e arrondissement, afin de simplifier les démarches administratives. Ce vœu est une mesure simple, utile et peu coûteuse. Elle permettra à nos associations d'aller davantage à la rencontre des habitants.

J'en profite pour saluer la présence de Jacques Langlamet, ici présent, qui est à l'origine de cette réflexion. Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement ce vœu. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explication de vote, Estelle Naud.

Mme NAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous formulons une demande de retrait pour ce vœu, qui est une très bonne idée, mais c'est déjà possible. Chaque marché dispose déjà d'un emplacement pour association. Le délégataire est tenu de proposer un emplacement volant non tarifé. Donc, il me semble que cela répond à l'ensemble des difficultés exposées dans votre vœu.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote pour la majorité de l'arrondissement, Ibrahima Koné.

M. KONÉ : Merci, Monsieur le Maire. La nouvelle délégation de services publics prévoit déjà des espaces dédiés à l'animation, adoptée en juin 2026. Elle prévoit notamment 23 espaces de convivialité sur les marchés parisiens, susceptibles d'accueillir des associations et des animations ponctuelles. La vocation première des marchés reste commerciale. L'accueil des associations doit contribuer à leur attractivité et à leur fréquentation. Exemple concret. Le Marché d'enfants organisé récemment sur le marché Berthier rappelle également des animations proposées dans le cadre des places du village ou places populaires, créées dans le cadre du pacte parisien pour les quartiers populaires. Des associations locales qui animent l'espace public plusieurs fois par mois, porte d'Asnières et porte de Saint-Ouen, non loin du marché Navier et Berthier. Il faut privilégier des animations adaptées aux besoins, à la configuration et à la fréquentation. La MVAC n'a pas vocation à gérer les réservations des marchés. Son rôle est d'accompagner les associations, pas de devenir un secrétaire chargé des plannings des occupations. Cette mission relève du fonctionnement du marché et du délégataire. Des possibilités de visibilité sur l'espace public existent déjà pour les associations avec les AOT ou déclarations d'événements, comme la Mairie du 17e d'ailleurs lorsqu'elle veut organiser un événement. Cette demande d'AOT revient par ailleurs à la Mairie d'arrondissement pour avis, après expertise, par les services centraux, notamment pour les aspects de sécurité, selon la nature de l'événement. Cette démarche est simple. Pour ces raisons, je vous demande tout simplement de vous abstenir.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Oui, nous n'allons pas rajouter de la bureaucratie. Ces choses sont prévues dans les marchés, M. Mallo. Cela a été rappelé par Estelle Naud, par Ibrahima Koné, évitons de surcharger la MVAC sur cette gestion, c'est possible aujourd'hui. Jacques Langlamet est parmi nous, nous le remercions, un dynamique président de l'association des Amis de la Place Clichy. C'est aujourd'hui possible, tout simplement, en sollicitant le gestionnaire du marché découvert notamment, ou du marché couvert puisqu'il y a aussi la possibilité dans les marchés couverts d'occuper les places libres dans nos deux marchés. Avec ces éléments, retirez-vous votre vœu, qui était la demande d'Estelle Naud ?

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Non, je ne vais pas retirer le vœu. Je note que vous ne demandez pas non plus de le retirer et que vous allez vous abstenir. Néanmoins, nous pouvons voir qu'il y a quand même un écart entre la théorie et la pratique. Jusqu'à présent, certes, cela existe. En tout cas, sur les marchés de commerce, j'entends un jour régulier et extérieur, je n'ai jusqu'à présent pas vu d'utilisation de cet espace-là ou alors c'est mal communiqué auprès des associations. Nous allons donc conserver le vœu. Merci.

M. BOULARD : Nous vous inviterons à venir sur les marchés et vous verrez qu'il y a des associations, comme Magriff. Il y a eu aussi un certain nombre d'associations qui se sont mobilisées pour l'accès au droit, notamment sur le marché Berthier, régulièrement. Les associations arrivent tout à fait à utiliser ces espaces si elles le souhaitent.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la richesse, le dynamisme et le rôle essentiel du tissu associatif du 17e arrondissement dans le renforcement du lien social, de la solidarité et de l'animation locale ;
Considérant que les marchés extérieurs de l'arrondissement constituent des lieux de vie de quartier majeurs, des espaces de forte mixité sociale et des carrefours de passage privilégiés pour aller à la rencontre des habitants ;
Considérant les démarches administratives nécessaires pour obtenir une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et s'acquitter des redevances d'occupation du domaine public ;
Considérant que la simplification de l'accès à l'espace public pour les associations à but non lucratif participe directement au soutien de la vie démocratique et citoyenne locale ;
Considérant le manque de visibilité des associations ne possédant pas de locaux et dépendant pour cela de la vitrine annuelle qu'est le Forum des associations eu égard à son succès croissant ;
Considérant que le cahier des charges liant la Ville de Paris au délégataire privé gestionnaire des marchés extérieurs peut intégrer des clauses d'animation locale et d'intérêt général ;
Sur proposition de Rachel-Flore Pardo et de Benjamin Mallo, le Conseil du 17e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :- - -
Engage des discussions avec le délégataire des marchés extérieurs de l'arrondissement afin de sanctuariser, sur chaque marché de plein air, un emplacement dédié aux associations locales de façon régulière ;
Plaide pour que l'accès à ce stand, sous couvert d'inscription préalable par les associations candidates, soit gratuit pour les associations à but non lucratif inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) du 17e arrondissement ;
Simplifie, avec les autorités compétentes, les démarches administratives en confiant directement la coordination du calendrier d'occupation à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) et aux services de la Mairie du 17e allégeant ainsi les demandes formelles d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public auprès de la Ville pour chaque intervention

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026053 est adopté.

Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 2 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 36

M. BOULARD : Vous dire, avant de nous quitter, que vous avez sur table le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, que vous avez aussi une invitation à une « Soirée exceptionnelle ». C'est l'intitulé, mais elle sera exceptionnelle. C'est un sigle sur les personnalités féminines du 17e arrondissement, et je veux saluer l'initiative de Patrick Rollot. C'est donc le 8 octobre. Vous êtes toutes et tous invités à cette belle réunion, ici, à 18h30, en salle Geneviève de Galard. Vous avez aussi reçu sur table le rappel de la déontologie de la Ville de Paris qui s'applique aux élus. Pour cette rentrée, beaucoup de lecture. Je vous souhaite une excellente soirée et je vous dis à très bientôt.

La séance est levée à 21 heures 50.